

Les arbres de la liberté vaudoise de 1798, chênes majestueux ou "berclures"?

Autor(en): **Payot, Sylvie / Moret, Jean-Louis**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **86 (1998-1999)**

Heft 2

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-281119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les arbres de la liberté vaudoise de 1798, chênes majestueux ou «berclures» ?

par

Sylvie Payot¹ et Jean-Louis Moret²

Abstract.—PAYOT S., MORET J.-L., 1998. The liberty trees of 1798 in the Pays de Vaud, majestic oaks or simple poles ? *Bull. Soc. vaud. Sc. nat.* 86.2: 117-150.

In 1798, the inhabitants of the Pays de Vaud revolted and drove out the Bernese invaders. They celebrated this victory by planting liberty trees. Most of these were cut trunks bearing the colours of the revolution. Only few of the trees were planted live. Some information about the significance of the various species is given.

Résumé.—PAYOT S., MORET J.-L., 1998. Les arbres de la liberté vaudoise de 1798, chênes majestueux ou «berclures» ? *Bull. Soc. vaud. Sc. nat.* 86.2: 117-150.

En 1798, les Vaudois fêtèrent le départ des Bernois en érigeant des arbres de la liberté. La plupart étaient des tiges coupées, portant les insignes et les couleurs de la révolution. Seuls quelques arbres vivants ont été mis en terre. Quelques indications sur la symbolique des essences utilisées sont données.

INTRODUCTION

Dans les manifestations qui ont marqué la commémoration du bicentenaire de la «Révolution vaudoise», la plantation d'arbres de la liberté occupait une place de choix. L'image est belle, elle est claire, elle permet de beaux discours.

En janvier 1798, cependant, dans la fièvre d'événements soudains, avait-on eu le temps de sélectionner et d'élever un arbre propre à devenir le symbole de la liberté ? Vraisemblablement non. De plus, les pratiques culturelles et les moyens techniques de l'époque ne permettaient pas de mettre en terre des plantons de grandes dimensions. Dès lors, nos aïeux se seraient-ils contentés

¹La Vergnaulaz, CH-1604 Puidoux.

²Musée botanique cantonal, Av. de Cour 14 bis, CH-1007 Lausanne.

de petits arbres chétifs comme incarnation de leur liberté retrouvée ? Et quelles conclusions n'auraient-ils pas tiré si, au printemps, le planton n'avait pas reverdi ?

Les rares images de la période 1798-1801 (sur laquelle porte cette étude) montrent des mâts immenses et droits, portant les insignes de la révolution: le chapeau de Tell, les cocardes et les rubans verts.

Ce sont bien ces perches décorées qui étaient les «arbres de la liberté» de 1798. Les arbres vivants n'étaient qu'une minorité (environ un sur sept seulement). La tradition de l'arbre vert ne s'est installée que plus tard, comme objet de commémoration, dans des périodes moins troublées où l'on avait le temps de préparer la fête.

MATÉRIEL ET MÉTHODE

La présente étude repose sur trois types de sources: les archives, les imprimés et un courrier aux communes du canton.

Les archives

Les *archives cantonales* (ACV), en particulier:

- les registres de l'«Assemblée représentative» (H1, H1bis1, H1bis3, H1ter, H5i-j, H9a), puis de l'«Assemblée provisoire» qui ont assuré le gouvernement lors des premières semaines de l'indépendance;
- l'abondante correspondance échangée entre les sous-préfets responsables de districts et le préfet national du canton du Léman (H145e, H145b, H16, H295).

Les *archives communales* regroupent aussi plusieurs documents intéressants. Leurs responsables nous en ont communiqué des extraits. Les archives de la Ville de Lausanne (AVL) et celles de Cully ont été consultées sur place.

Les imprimés

Les imprimés regroupent:

- les journaux de l'époque, ainsi que quelques textes contemporains;
- les ouvrages de synthèse, tel le «Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud» (MOTTAZ 1914-1921), différents articles, en particulier ceux publiés dans la «Revue historique vaudoise» (voir bibliographie) et diverses monographies consacrées à certaines communes vaudoises (voir bibliographie).

Un courrier aux communes

Une lettre a été envoyée le 10 avril 1997 aux municipalités de toutes les communes du canton. Elle leur demandait, s'il existait encore dans leur ressort un arbre planté il y a deux cents ans pour commémorer l'émancipation vaudoise. Près de la moitié (47 %) a répondu. Dans trente communes, la trace d'un ou de plusieurs arbres de la liberté s'était conservée, soit dans les archives, soit par le souvenir d'un arbre ayant existé, soit encore parce que l'arbre subsiste.

Abréviations utilisées

ACV: Archives cantonales vaudoises

AVL: Archives de la Ville de Lausanne

DHBS: Dictionnaire historique et biographique de la Suisse

LE CONTEXTE HISTORIQUE

Pour situer dans quelles circonstances ont été érigés les arbres de la liberté, un bref rappel historique s'impose. Seuls les événements majeurs ainsi que ceux éclairant le sujet de cette étude ont été retenus.

Les principales sources utilisées sont BIAUDET et JEQUIER (1982), MAILLEFER (1898), VERDEIL (1852) et le «Bulletin des Loix et Décrets» de 1798.

Les prémices de la révolution, 1789 - 1797

Depuis 1789, les échos de la Révolution française parvenaient dans nos contrées. Si les partisans de réformes (les «patriotes») voyaient dans ces événements l'espoir d'un changement de «l'ordre des choses», beaucoup s'en défiaient et, même s'ils avaient des griefs à formuler contre leurs suzerains bernois, ils étaient prêts à serrer les coudes pour défendre la Suisse telle qu'elle était.

A la fin de l'année 1790, le Bas-Valais, qui avait été conquis par les dizaines du Haut-Valais en même temps que le Pays de Vaud tombait sous la tutelle bernoise, se souleva. Berne craignit que la révolte se communiquât aux Vaudois et ordonna la levée de troupes, en particulier les compagnies de Lavaux et du Pays d'Enhaut, pour «comprimer», comme l'on disait alors, toute tentative de soulèvement.

En 1792, une nouvelle levée de contingents vaudois est effectuée pour défendre Genève menacée par l'armée française.

En 1790 et en 1791 surtout, les patriotes célébrèrent l'anniversaire de la prise de la Bastille, au cours de banquets organisés par les Sociétés ou «Abbayes» de l'Arc, à Lausanne (Jordils), Rolle et Vevey –il y eut aussi un goûter à Yverdon. Ce furent de véritables fêtes révolutionnaires qui rassemblèrent de nombreux participants^{1*}. L'emblème le plus caractéristique de ces réunions étaient le «chapeau de Guillaume Tell» perché au haut d'un mât. Certains arboraient sur leur chapeau un bouton français portant la devise «vivre libre ou mourir». On porta des toasts², on chanta aussi «Ça ira» et «la Carmagnole», on dansa.

A Rolle, le bailli de Nyon et d'autres notables dévoués à LL.EE., furent invités. Scandalisés, ils quittèrent la place.

LL.EE. firent une enquête. Elles découvrirent une «association sous serment faite à la Rasude sous Lausanne» dont onze des quinze membres avaient fui à l'étranger. Elles prononcèrent de lourdes condamnations à l'encontre des organisateurs des banquets³. Elles exigèrent en outre des autorités vaudoises une humiliante cérémonie de contrition: le 30 septembre 1791, les 27 députés des villes du Pays de Vaud durent défiler nu-tête, entre deux haies de soldats bernois, du Champ de l'Air au Château où il furent sévèrement admonestés. Pour un temps on n'entendit plus parler des patriotes.

En 1790, F.-C. DE LA HARPE, alors précepteur des grands-ducs de Russie, fit paraître dans la «London Chronicle», sous le pseudonyme de Philantropus, une série de lettres «sur une prétendue révolution arrivée en Suisse en 1790».

*Les notes sont regroupées à la page 147.

Cette même année, il fit parvenir à des amis vaudois le texte d'une requête à adresser aux autorités bernoises pour réclamer la reconnaissance des droits des Vaudois. Ce document fut saisi. Les Bernois s'en plaignirent auprès de Catherine II. F.-C. de la Harpe promit alors à la tsarine de rester étranger aux affaires de la Suisse tant qu'il serait à son service (BIAUDET et JEQUIER 1982).

En 1796, son cousin Amédée, exilé après les banquets patriotiques de 1790-1791, devenu général de division, mourut au service de la France. F.-C. de la Harpe écrivit à Bonaparte, «frère» d'armes d'Amédée, lui demandant d'intervenir pour faire restituer à la veuve et aux enfants de son cousin les biens confisqué par les Bernois. Ces derniers prétendirent alors «*que le général Laharpe a fait faillite, que Berne n'a rien retiré de la vente forcée de ses biens*». F.-C. de la Harpe rédigea alors mémoires, notes et lettres tendant à prouver la mauvaise foi des Bernois⁴ (BIAUDET et JEQUIER 1982). Puis il se rendit à Paris pour s'entretenir avec les membres du Directoire qu'il gagna à sa cause. Passant dès lors du cas particulier d'Amédée aux droits des Vaudois bafoués par les Bernois, il entreprit dès lors d'intéresser les Français à cette cause en montrant que la Berne patricienne serait toujours une menace pour la France républicaine, «*alors qu'une Suisse libérée et reconnaissante de l'être garantirait à la France sa frontière du Jura*»⁵ (BIAUDET et JEQUIER 1982).

En octobre 1797, la Valteline, sujette des Grisons, s'émancipa sous la protection de Bonaparte. Celui-ci traversa la Suisse en novembre et, lors de son passage à Lausanne, reçut des hommages enthousiastes (VERDEIL 1852).

La révolution vaudoise

Le soulèvement de janvier

Dès la fin novembre 1797, de la Harpe promit aux patriotes vaudois l'appui de la France et insista pour que l'on envoyât à Berne des pétitions demandant la convocations de députés de toutes les communes. Un comité se forma à Lausanne. Ses membres jurèrent d'être fidèles à la cause de la liberté et de l'égalité, de sacrifier, s'il le fallait, leur fortune et leur vie, et de faire respecter les personnes et les propriétés (AVL, notes Dumur).

Le 8 nivôse an V (28 décembre 1797), le directoire français publia un arrêté assurant le peuple vaudois de son soutien dans ses revendications à l'encontre des Bernois («*Messenger boiteux*» 1799, VERDEIL 1852). Ce document fut connu dès le 2 janvier à Lausanne. Dès lors, les événements se précipitèrent:

–les patriotes, regroupés au sein du «Comité de Réunion», présentèrent au Conseil des Deux-Cents de Lausanne une pétition demandant à LL.EE. de convoquer «les Etats de Vaud» pour faire justice aux griefs des Vaudois. Elle fut transmise le 8 aux Bernois;

–entre le 9 et le 12 janvier, le Conseil forma une «Commission de surveillance» chargée «*de travailler à maintenir la tranquillité, l'union, et la concorde dans les circonstances où nous nous trouvons*» (AVL, D 106);

–cette Commission, ou Comité de surveillance, envoya le 15 une circulaire aux villes du Pays de Vaud les invitant à déléguer des députés. Les premiers arrivèrent le 18 à Lausanne et se constituèrent en un «Comité central des villes» qui devint «l'Assemblée représentative» puis «l'Assemblée provisoire»;

–des Comités de surveillance furent créés dans différentes localités.

Berne crut cependant pouvoir maintenir sa domination. Elle exigea la

réunion de toutes les troupes vaudoises pour la prestation du serment de fidélité à LL.EE. le 10 janvier. Puis les Conseillers bernois refusèrent, de peu, la convocation des «États de Vaud» et déclarèrent qu'ils n'examineraient que les requêtes individuelles. En réalité les représentant de Berne avaient déjà perdu presque toute leur autorité.

Les contingents français s'étaient rapprochés de la frontière. Le 23, une brochure intitulée «Instructions pour l'Assemblée représentative de la République Lémanique», signée LAHARPE et PERDONNET arriva à Lausanne. Elle contenait des instructions à l'Assemblée provisoire quant à la proclamation de l'indépendance du Pays de Vaud. Dans la nuit du 23 au 24, les Vaudois prirent le pouvoir en douceur. Les Baillis s'en retournèrent à Berne entre le 24 et le 26, souvent accompagnés de l'estime de leurs ex-administrés.

Les signes de ralliement, les symboles de la révolution étaient la couleur verte que l'on retrouvait sur les étendards et les cocardes, les arbres de la liberté et le chapeau de Tell. Parfois on arborait les trois couleurs françaises, ailleurs on utilisa un bonnet au lieu du chapeau.

De la République lémanique à la République helvétique, 26 janvier - 31 mars

Le colonel de Weiss, Haut Commandant bernois du Pays de Vaud était stationné à Yverdon. Le 26 janvier, il reçut une sommation du général français Ménard de retourner avec ses troupes sur Berne. Il obtempéra, mais une échauffourée survenue alors que les porteurs de la sommation arrivaient à Thierrens, fut le prétexte à l'entrée des troupes françaises dans le pays le 28. La veille, Ménard avait demandé aux Vaudois, à titre d'emprunt, 720'000 livres de France. Bientôt, aux troupes de volontaires vaudois, s'ajoutèrent des demi-brigades formées par tirage au sort parmi les jeunes gens. Certains préférèrent alors rejoindre la «Légion» de Rovéréa, fidèle aux Bernois.

Le 29, apprenant que les troupes bernoises étaient à Avenches, la région de Sainte-Croix s'insurgea. Le Pays d'Enhaut, que les Bernois n'avaient pas quitté, n'avait pas, lui, adhéré au «nouvel ordre des choses». Et c'est seulement au moment de la chute de Berne que ces régions se soumirent, non sans avoir combattu⁶.

L'«Assemblée représentative» gouverna jusqu'à la mi-février. On nomma une assemblée législative pour rédiger une constitution. Le nom de «République Lémanique» fut adopté. Cette république autonome recevait les vœux d'adhésion de toutes les régions limitrophes ayant opéré leur «régénération»: Estavayer et les actuelles enclaves fribourgeoises, Romont et les 27 communes de son ressort, Broc, Bulle, Châtel-Saint-Denis, etc., ainsi que Saint-Maurice pour le Bas-Valais.

Le 12 février, on reçut puis accepta le projet de constitution élaboré par Pierre Ochs, grand tribun du canton de Bâle, et le Directoire français. Le Pays de Vaud devint alors le Canton du Léman, c'est-à-dire une division administrative de la «République helvétique une et indivisible» placée sous la responsabilité d'un citoyen «Préfet National», même si cette constitution «unitaire» n'était pas encore acceptée par les «Suisse» en guerre contre les Français.

Après la capitulation bernoise, le 5 mars, des élections furent organisées dans le reste du pays et dix autres cantons acceptèrent la nouvelle constitution. Leurs députés se réunirent à Aarau. Dans le Canton du Léman, le gouvernement provisoire remit ses fonctions au gouvernement élu le 1^{er} avril 1798.

La République helvétique une et indivisible

Parmi les premiers décrets de la toute jeune république, figurent la proclamation de son indépendance le 12 avril, et la détermination des couleurs de la cocarde Helvétique (verte, rouge et jaune) le 14 («Bulletin des Loix et Décrets», 1798). Peu après, chaque citoyen Suisse fut astreint à porter la cocarde nationale: toute autre couleur était interdite. La constitution prévoyant que chaque citoyen devait prêter un serment civique, la cérémonie fut fixée au 17 août et les autorités établirent les modalités de la fête patriotique qui marquerait ce jour.

Mais le gouvernement de la République était aussi confronté à des soucis autrement plus sérieux. Les petits cantons de la «vieille Suisse» refusèrent catégoriquement la constitution. Le Haut-Valais s'agita; après des actes de sauvagerie de part et d'autre, les armes furent déposées au mois de mai. Le répit fut de courte durée: les petits cantons refusèrent de prêter le serment civique et se soulevèrent. Ils ne cédèrent qu'après de violents combats. Puis les émigrés suisses préparèrent une contre-révolution et l'Autriche envahit les Grisons. L'année 1799 fut marquée par la guerre. La fête nationale, fixée au 12 mars, fut ajournée. L'invasion austro-russe pénétra jusqu'à Zürich, le Haut-Valais était de nouveau insurgé. L'armée française et helvétique repoussait finalement l'envahisseur le 10 octobre.

Dans le canton du Léman, ces événements se traduisaient surtout par l'enrôlement des jeunes gens dans l'armée et par les charges qu'imposaient le logement et le ravitaillement des troupes françaises se rendant sur les lieux de combat. Il y eut aussi la levée d'un «*impôt extraordinaire pour les fraix de la guerre*» et d'un «*subside extraordinaire [...] pour le soulagement des Habitans des contrées dévastées par les suites de la guerre*» («Bulletin des Loix et Décrets», 25 avril et 12 octobre 1799).

A ces circonstances s'ajouta un autre sujet de mécontentement. Dans les premiers mois de la révolution, l'abolition des droits fonciers féodaux avait été envisagée. Les droits personnels (corvées, etc.) furent effectivement supprimés sans contrepartie le 4 mai 1798. L'abandon des droits fonciers fut nettement plus problématique.

Le 31 août déjà, une adresse parue dans le journal patriotique «Le Régénérateur» mit le feu aux poudres: elle s'opposait à la continuation ainsi qu'au rachat des impôts féodaux. La réponse des nouvelles autorités fut brutale, «Le Régénérateur» fut interdit, Reymond son rédacteur arrêté et condamné et les sociétés populaires du canton du Léman dissoutes. Néanmoins la loi du 10 novembre 1798 prévoyait un mode de rachat relativement avantageux, l'Etat prenant en charge une partie de l'indemnisation des «grandes dîmes» («Bulletin des Loix et Décrets», 1798).

Bien des attermoiemens suivirent. Après les deux coups d'état réactionnaires des 7 janvier et 8 août 1800, dont le but était d'écarter les patriotes les plus radicaux des pouvoirs exécutif et législatif⁷, les dîmes et les cens furent exigées rétroactivement pour 1798, 1799 et 1800. Dans le canton de Vaud (ce nom avait été adopté après le coup d'état du 8 août) on s'agita. Les patriotes vaudois, entre autres ceux récemment évincés du gouvernement helvétique, firent circuler et signer une adresse protestant contre ce revirement. Le Préfet National et les autorités nationales les qualifia d'insurgés, d'anarchistes. Le Tribunal de canton, refusant de poursuivre les signataires, fut dissout et un

nouveau tribunal fut formé. Les magistrats trop patriotes furent remplacés par des partisans de l'ancien régime. Des troupes helvétiques et, ironie du sort, françaises furent envoyées dans les communes réfractaires qui durent en supporter la charge et il était expressément ordonné de ne loger les militaires que chez les signataires de l'adresse. Enfin des colonnes mobiles de garnisaires procédèrent à la rentrée des cens arriérées (VERDEIL 1852).

Le Sénat helvétique fut de nouveau ajourné le 17 avril 1802. Cette fois cependant le coup d'état était favorable aux «unitaires» ou partisans de la République helvétiques, c'est à dire aux patriotes. Le gouvernement, chassé par la contre-révolution, après s'être déplacé de Lucerne à Berne, se replia à Lausanne. Les Vaudois furent récompensés de leur «soutien de l'Etat et de la Constitution» par un décret abolissant à perpétuité les dîmes et cens et prévoyant le rachat par les Autorités cantonales de celles appartenant à des communautés, corporations ou particuliers («Bulletin des Loix et Décrets», 1802).

LES ARBRES DE LA LIBERTÉ

Emblèmes s'élevant partout en France, leur plantation ou leur abattage permettaient de suivre les progrès de la révolution ou de la contre-révolution. Mais si les discours exaltant ce symbole en appelaient aux qualités d'un arbre vivant, nous fûmes surpris en découvrant que ces «arbres» étaient le plus souvent des troncs peints, en haut desquels pouvait subsister une couronne de branches, portant des emblèmes révolutionnaires.

Sur les 140 arbres de la liberté érigés ou plantés entre 1798 et 1801 dont nous avons retrouvé une trace dans le canton, environ 25 étaient des arbres «vivants» –quoique ce ne soit pas tout à fait certain pour quelques uns d'entre eux. Différents indices montrent clairement qu'une quarantaine d'entre eux étaient des «arbres secs». Pour le reste, les documents ne contiennent pas d'indication sur l'état de ces arbres. Il est vraisemblable cependant qu'ils étaient presque tous coupés. Nous traiterons séparément des arbres «secs», ou supposés tels, et des arbres «verts». Mais avant de le faire, nous évoquerons rapidement l'origine et la signification de ce symbole.

Petit historique des arbres de la liberté

D'après l'abbé GRÉGOIRE (1793-1794), l'utilisation d'un arbre comme symbole de la liberté daterait de la guerre d'Indépendance américaine (1775-1776), «à Boston ils avaient désigné pour servir d'emblème à la liberté un arbre dont la grosseur et la vétusté imprimaient une sorte de respect. Les Anglais [...] coupèrent cet arbre».

En France, les arbres de la liberté ont été l'objet d'une intéressante étude d'OZOUF (1975). Il n'est pas inutile d'en rapporter ici quelques traits.

Au cours de l'hiver 1790, les paysans du Périgord et du Quercy érigèrent quantité d'«arbres de mai» ou «mais». Ainsi appelaient-ils les arbres qu'ils dressaient. Il leur arrivait quelquefois de les qualifier de «mais de joie». Ces plantations avaient souvent lieu au cours d'émeutes. On exigeait alors du seigneur ses girouettes que l'on accrochait au tronc. On brûlait les bancs d'églises. On détruisait ainsi deux privilèges de l'aristocratie. Parfois, le «mai» était planté suite aux menaces d'un village voisin. Ces arbres-poteaux pou-

vaient porter des décorations traditionnelles et, nous l'avons vu, des girouettes. On y suspendait aussi des ustensiles servant à prélever les redevances ou «rentes» féodales, des écriteaux portant quittance de ces redevances, ainsi que des inscriptions rassurantes pour les autorités, telles que «Vive la Nation, la Loi, le Roi». Parallèlement, on dressait des «potences» devant la porte des châteaux, des curés et des grands propriétaires. C'était un avertissement pour ceux qui paieraient leur rentes. Parfois la potence et le «mai» étaient confondus. Ainsi ces «mais insurrectionnels» seraient apparentés aux «mais» du folklore, aux arbres de récrimination et aux arbres d'honneur. L'auteur conclut que retenir «l'idée que l'arbre peut unir le sens magique du renouveau et le sens social de la liberté, c'est assurément mieux comprendre le mai sauvage de l'hiver 1790», et plus loin «il [...] garantit symboliquement que le vieil ordre changé, il ne faut plus que change le nouveau» (OZOUF *op. cit.*).

Ce n'est qu'en 1793 qu'on s'inquiètera d'une législation sur les arbres de la liberté, et plus particulièrement d'une loi punissant ceux qui les abattraient. Entre temps, il s'est planté quantité d'arbres à l'occasion de diverses fêtes pour commémorer la fin des abus de l'Ancien régime et la liberté reconquise, mais «les procès verbaux qui les relatent ne sont pas bien sûrs qu'ont ait planté des arbres de la liberté, des mais ou des arbres» (OZOUF *op. cit.*)

GRÉGOIRE (*op. cit.*) fait aussi référence aux «mais». Selon lui, ils étaient à l'origine «un hommage à la nature». Il ajoute qu'en France «les mais que plantaient l'estime, l'amitié ou l'amour, ont été consacrés à l'amour de la liberté dont la nature féconde est le symbole». Dans ce même pays et pour l'année 1792, il estime à plus de soixante mille le nombre d'arbres de la liberté défiant les tyrans. Il ajoute que «le désir de se procurer des tiges gigantesques n'avait pas permis de choisir des arbres enracinés». Mais il plaide en faveur des arbres vivants, plus particulièrement du chêne, pour servir d'emblème de la liberté.

De fait, fin 1793, La Convention⁸ inscrivait dans la loi: «*Le chêne est l'arbre de la liberté*», mais elle revint sur «*cette identification autoritaire [...] pour ne pas gêner la liberté des citoyens des communes dans le choix de ces arbres*». Finalement au moins neuf essences ont été utilisées comme arbres de la liberté: surtout des chênes, puis des ormes, des frênes, des peupliers, des sapins, un peu de bouleaux, de charmes et quelques robiniers. La Convention avait aussi confié «*au sous-comité de l'Agriculture le soin d'élaborer un texte complet, didactique et pratique sur les arbres de la liberté*». D'après ces travaux, l'arbre de la liberté est aussi un «*porte-graines*» pouvant amener de nouvelles essences dans la région, «*point de départ du reboisement national et moyen d'assurer au sol de la république la culture des meilleures espèces*». Mais les traditions populaires ont la vie dure et certains arbres de la liberté sont si bien émondés qu'on peut les comparer à des «mais» (OZOUF 1975).

En ce qui concerne les territoires qui formeront la Suisse actuelle, des arbres de la liberté furent plantés lors des événements qui agitèrent le Bas-Valais en 1790 (VERDEIL 1852). Entre septembre 1792 et février 1793, on en éleva dans la principauté de Neuchâtel et dans l'évêché de Bâle: deux à la Chaux-de-Fonds, un à Porrentruy, un au Locle, un à Peseux et un à Colombier (DHBS 1921-1924). Un des arbres de la Chaux-de-Fonds est immortalisé dans une gravure de Girardet (fig. 1). On y voit un très grand épicéa ébranché presque jusqu'au sommet portant un petit écriteau. Un arbre, dressé à Stäfa en 1795, aurait été le premier en Suisse allemande (DHBS 1921). Enfin le 9 jan-

vier 1798, la ville de Bienne arborait ce symbole par ordre de la commission militaire française (HENCHOZ 1940).

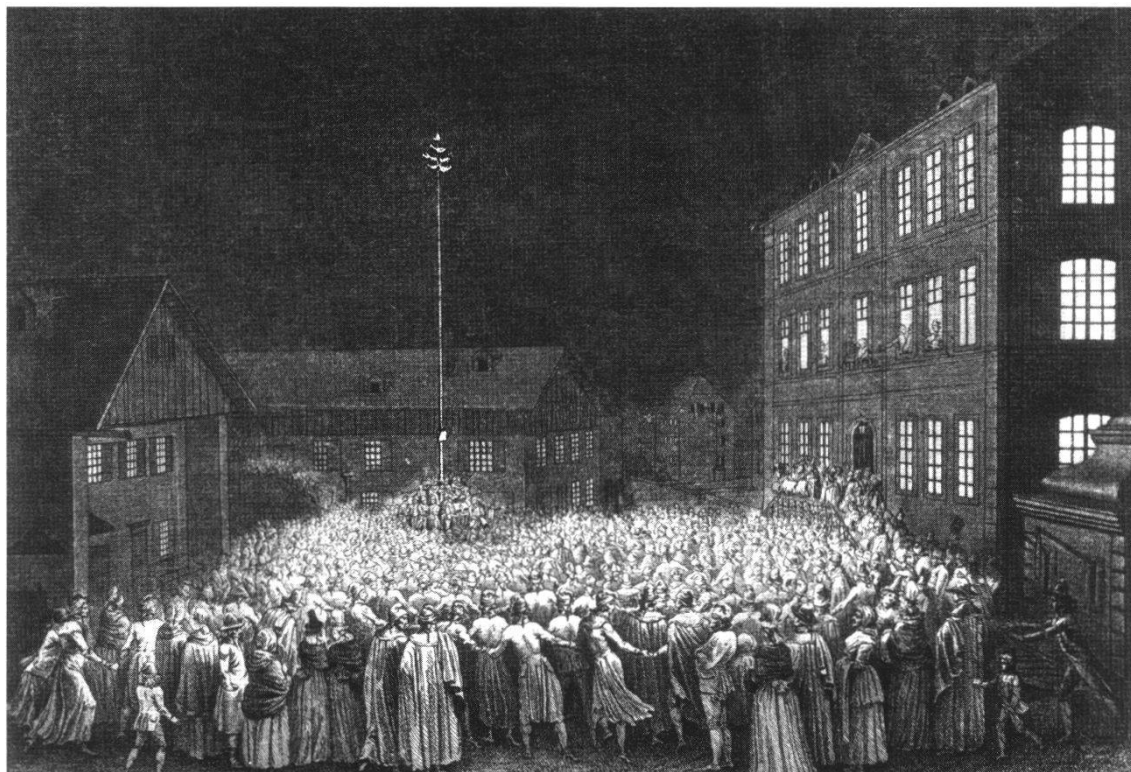


Figure 1.—La Carmagnole, Fête célébrée à La Chaux-de-Fonds le 3 décembre 1792. On y voit distinctement un «arbre de la liberté», c'est-à-dire un tronc d'épicéa ébranché, dont il ne subsiste qu'un toupet sommital. Gravure d'Alexandre Girardet. Musée d'histoire, La Chaux-de-Fonds.

Les arbres secs

Les précurseurs

Comme nous l'avons déjà mentionné, la plantation d'arbres de la liberté était dans l'air du temps; et dans les derniers moments de l'occupation bernoise on utilisa à plusieurs reprises des symboles qui font penser à des arbres de la liberté rudimentaires, simplifiés à l'extrême. En 1791, lors des banquets:

–aux Jordils: «Au devant d'une immense salle de marronniers était élevé un mât énorme au haut duquel flottait l'étendard aux trois couleurs» (MAILLEFER 1898a);

–à Rolle, la réunion a lieu sous les tilleuls de la promenade et le chapeau de Guillaume Tell est arboré au bout d'une pique (VERDEIL 1852, p. 376).

En décembre 1797 et au début janvier 1798, différents «désordres» sont mentionnés:

–à Prangins, le 18 décembre, un villageois s'est promené le sabre nu à la main, au bout duquel il avait mis une pomme rouge, disant «voilà l'arbre de la liberté». Il a aussi proféré des insultes à l'encontre des autorités. Il aurait ajouté: «Voilà l'arbre de la liberté; il sera planté sur la place publique avant midi». L'individu fut dénoncé «au très Noble et Magnifique Seigneur Baillif [...] pour qu'il lui plaise de punir et réprimer de pareils excès» (RAPP 1942);

–à Lausanne, le 4 janvier, l'arrêté du 8 nivôse a été affiché à un réverbère, surmonté d'un bonnet de la Liberté, devant la demeure du Trésorier de Gingins et le peuple a dansé autour (La Gazette de Lausanne, janvier 1898);

–à Nyon, le 8 janvier, un «écriteau» planté au bout d'une perche est trouvé attaché à un arbre de la promenade. Il porte l'inscription: «*Liberté, Egalité. Vivre libre ou mourir. Vive la République Lémanique*» (KEUSEN 1991).

Enfin, le 7 janvier, dans les hameaux de Montreux sont érigés les trois premiers arbres vaudois de la liberté. Ils sont juchés nuitamment sur les fontaines de Veytaux, des Planches et de Sâles (HENCHOZ 1940). Ce sont donc des arbres coupés. Dans son rapport au Conseil secret de Berne, le bailli Tscharnier note que le mécontentement gagne à Montreux. Cependant, quand, à l'aube, le peuple a vu cet emblème de l'indiscipline, il s'en serait détourné avec dégoût (La Gazette de Lausanne, janvier 1898).

Premières directives officielles

En 1790 déjà, F.-C. DE LA HARPE mentionne dans la troisième des «lettres de Philantropus sur une prétendue révolution arrivée en Suisse en 1790»: «*Des arbres de liberté seront élevés dans toutes les communes*». Ces lettres se présentent comme un projet de constitution, qui se retrouve en partie dans les «*Instructions pour l'Assemblée représentative de la République Lémanique*». On y lit: «*13^e. Décret, qui ordonne de planter des arbres de liberté, d'effacer les armoiries des cantons partout où elles se trouvent, et de porter la cocarde verte, ancien signe de ralliement des Suisses*».

Dans les lettres pressantes que de la Harpe écrivit aux patriotes vaudois juste avant la révolution, on trouve encore trois mentions concernant les arbres de la liberté (BIAUDET et JEQUIER 1982):

–le 31 décembre 1797: «*[...] Les Français ne marcheront certainement pas chez eux [les vaudois] pour planter l'arbre de la liberté, s'ils ne savent pas le planter eux-mêmes, mais ils empêcheront qu'on ne s'attaque à ceux qui le planteraient*»;

–le même jour, aux Magistrats de Rolle dans une lettre accompagnant l'arrêté du 8 nivôse: «*[...] Vous ferez ériger devant la Maison de Ville, un arbre de liberté décoré de rubans verts et jaunes (couleurs de la commune de Rolle) et des inscriptions suivantes:*

1° *Liberté, Egalité, Fraternité, Indépendance du peuple vaudois.*

2° *Respect aux propriétés et personnes.*

3° *Garantie mutuelle et sûreté contre les oppresseurs.*

4° *Attachement inviolable à nos frères les Suisses et alliance éternelle avec la République française, notre bienfaitrice.*»

Puis, le 26 nivôse (15 janvier), il écrit de nouveau à Brun: «*[...] Répétez leur: 8° qu'une colonne de l'armée d'Italie se tiendra à portée de les secourir au besoin, pourvu qu'ils se montrent; mais pour cela il faut ériger des arbres de liberté, renvoyer les baillis, se former en assemblée délibérante et demander la garantie française.*»

Enfin un ordre émanant des autorités vaudoises est mentionné deux fois dans le «*Régître des actes des conférences [...]*» (ACV, H1bis3):

–le 27 janvier: «*Intimé l'ordre aux Villes & Communes de planter l'arbre de la liberté et d'arborer la cocarde verte*»;

–et le 30 du même mois: «*On enverra au Comité d'Echallens, un Extrait*

de l'arrêté qui engage tous les Vaudois à prendre la Cocarde Verte, plus toutes les Communautés à planter l'arbre de la liberté.»

Nous n'avons pas retrouvé le document en question. Peut-être existe-t-il encore dans des archives communales ? Relevons toutefois que dans cette période mouvementée, les magistrats des communes avaient certainement d'autres soucis que celui de collectionner l'abondante correspondance des nouvelles autorités. On peut le regretter car c'est le seul arrêté à ce sujet de la «République lémanique» dont nous ayons connaissance. C'est même la seule fois où fut donné un ordre général de planter ce symbole. Il faudra attendre le serment civique au mois d'août pour retrouver des directives officielles au sujet des arbres de la liberté.

Première vague de plantations

En quelques jours, chaque commune ou presque érigea un ou plusieurs arbres de la liberté. A Lausanne, le professeur Pichard, rapporté par MOTTAZ (1891), relate ce qui s'est passé le 24 janvier: «[...] Depuis cinq heures du soir, au bruit des fanfares et au milieu d'un rassemblement immense, on a planté des arbres de liberté sur la place de St-François et à la Palud. On a brûlé sur la place de St-François les effigies d'ours du bureau des péages et du bureau des postes [...]» Il conclut «Cependant, à onze heures, chacun était rentré chez soi et toutes les rues étaient calmes et tranquilles».

Un manuscrit anonyme mentionne une plantation à Saint-Laurent le 25, et la présence de ces symboles à la cité, au Pont, en Bourg et hors la porte Saint-Pierre (AVL, notes Dumur).

Le 24 janvier, le Comité de Nyon annonce à l'assemblée provisoire: «La cocarde verte est arborée, un petit arbre de la liberté a été planté, on doit demain en substituer un plus majestueux» (ACV, H1bis1). Rolle, Gland et quelques autres communes auraient aussi dressé un arbre de la liberté dès le 24.

Bex érige son arbre de la liberté le 26 et à son pied se constitue le «Comité de sûreté générale». Le même jour, on plante à la Sarraz, Mies et Moudon. Le comité de cette dernière localité annonce: «Nous venons d'arboriser l'arbre de notre liberté» (ACV, H1bis1). A Romainmôtier les archives communales mentionnent: «L'Arbre de liberté a été solennellement planté aujourd'hui proche de la fontaine sur la place publique, aux acclamations du Comité & des assistants» mais selon BONARD (1949) la plantation aurait eu lieu sous la menace des gens de Cossonay.

Le 27, c'est au tour de Bière, Coinsins, Crissier, Le Chenit et Vich. Le 27 encore, le comité d'Yverdon annonce: «Aujourd'hui environ une heure après midi Monsieur le Baillif de Watteville avec sa famille, part pour Berne [...]. On prépare dans ce moment tout le nécessaire pour planter au son de toute la musique et avec la solennité convenable, l'arbre de la liberté sur notre place public» (ACV, H1bis1).

Payerne et Corcelles-près-Payerne élèvent leur arbre le 28. Dans la première localité, le banneret le plantait au moment où les troupes françaises arrivaient (VAUTHEY 1991).

Quelque fois, l'essence utilisée est mentionnée, généralement c'est un sapin comme à Borex, Crassier, Crissier, Saint-Saphorin ou Baulmes. A Vevey, en revanche, c'est un peuplier prélevé la veille dans la propriété de Hauteville qui est dressé le 29 sur la place du Marché (CÉRÉSOLE 1890, PERROCHON 1947).

Dans quelques communes, comme à Nyon, l'arbre planté à la hâte est bientôt remplacé par un arbre plus grand et mieux décoré. C'est le cas notamment à Bex, à Saint-Saphorin (Lavaux) et à Crans.

Certaines communes n'ont pas sur leur territoire d'arbre propre à faire un arbre de la liberté. Borex, où il n'y a point de sapin par exemple, ainsi que la commune de Crassier demandent au Comité révolutionnaire de Nyon l'autorisation d'en couper un à Bonmont. ce qui fut accordé.

Enfin deux documents nous donnent un assez bon portrait de ces arbres:

–le récit enthousiaste de la manifestation de Saint-Saphorin (Lavaux) publié dans le «Nouvelliste Vaudois» du 20 février 1798: *«Notre commune a été des premières à planter un arbre de liberté; mais parce qu'on ne le trouvait pas assez beau, on vient de transporter de fort loin et de planter un sapin haut de 90 pieds: on l'a surmonté d'un chapeau de Guillaume Tell, avec trois panaches; une arbalette (instrument dont Tell se servit pour tuer le tyran Gessler) a été clouée au-dessous du chapeau, & on y a ajouté deux étendards verts. On a fait venir 20 musiciens Français; les jeunes gens & les vieillards ont dansé autour de l'arbre pendant deux heures, & ensuite il y eu un bal d'égalité qui a duré jusqu'à 3 heures du matin.»*;

–une lettre que Mme Bugnion écrivit le 14 mars à son neveu M. César Constant de Rebecque: *«Je n'ai rencontré que militaires et arbres de la liberté. Nous en avons dans toutes les rues; le plus beau devant votre maison [située à la rue de Bourg] à côté de la fontaine; il a 108 pieds de haut. On l'a peint en vert. Il y a une figure représentant Guillaume Tell, son fils à côté de lui au dessous de l'arbre et le chapeau de la liberté couvert de plumes; un superbe drapeau de taffetas vert avec les mots ordinaires: Liberté, Egalité, en lettres d'or. Malheureusement, il a fait tant de vent il y a deux jours, que la moitié du beau drapeau s'est sauvée sur le toit.»* (CART 1898).

Premiers outrages

Dès les premiers jours, les partisans de l'ancien ordre des choses manifestèrent leur hostilité au changement en s'attaquant à l'arbre de la liberté, symbole de la «régénération». Fin janvier déjà, il est abattu dans la région de Sainte-Croix et aux Ormonts. Il n'est même pas planté au Pays d'Enhaut. Et dès cette époque ce refrain circula à Baulmes et probablement dans beaucoup d'autres localités: *«Ils auraient dû planter un chêne, comme arbre de la liberté. Il aurait nourri de ses graines tous les cochons qui l'ont planté»* (G.-J. Dériaz in litt. 24.2.97)⁹.

On trouve dans le livre de raison du régent Margot: *«Triste spectacle, on se regardait en fureur jusqu'au 29. On reçut alors la nouvelle que les Allemands Bernois étaient à Avanches et invitaient leurs bons sujets à leur tendre la main. Aussitôt on a tiré à bas les Prétendus Arbres de Liberté à Ste-Croix et les Cocardes vertes»* (JACCARD 1894). Le Comité (de surveillance) d'Orbe précise que l'insurrection armée qui a son centre à Sainte-Croix concerne aussi les communes de *«Baulmes, Wuiteboeuf, Peney, La Mothe et Bullet»* et que 150 à 180 hommes armés et équipés ont voulu se porter sur Yverdon, *«mais sur la nouvelle qu'il y avait des canons; Ils sont rentrés laissant de fortes Patrouilles, insultant les bons citoyens, foulant au pied la cocarde verte; ayant coupé les arbres de liberté; [...]»* (ACV, H1bis1).

Cette hostilité est cependant à nuancer. Toutes ces communes ont envoyé des représentant à l'assemblée provisoire: Vallorbe le 28, Baulmes, la Mothe

et d'autres le 29, Vuitebœuf, Peney, Sainte-Croix et Bullet ainsi que les Ormonts le 30. Cette dernière commune fait toutefois une réserve quant à son adhésion. Les députés des communes de la Vallée de Joux se présentent entre le 3 et le 7 février et ce ne sont pas les derniers (ACV, H1bis3).

Les Comités d'Orbe, de Romainmôtier et d'Yverdon délèguèrent chacun un de leur membre à Sainte-Croix pour «*chercher à les éclairer, et les faire revenir de leur égarement*» (ACV, H1bis1). A Baulmes, les insurgés rétorquent aux émissaires «*qu'ils voulaient rester tels qu'ils étaient vu qu'on leur avait demandé de l'argent, fait une réquisition d'hommes et renchérit le sel de demi batz par livre*». (ACV, H1bis1).

Les arbres sont aussi abattus à Vallorbe, Method et Leysin.

Dans certaines communes les deux partis s'affrontent. A Baulmes, le superbe sapin planté par «les Verts» (les patriotes) disparaît. On en replante un immédiatement... qui disparaît aussitôt (G.-J. Dériaz *in litt.* 24.2.97). Au Lieu et aux Charbonnières les arbres de la liberté seront arrachés et replantés au moins trois fois.

A Champagne le 4 mars, les insurgés pro-bernois escortant deux canons arrivent «*tambour battant, mèche allumée & drapeau déployé; ils s'arrêtent devant la maison Commune, & invitent tous les citoyens à les suivre; mais en vain: pour se venger ils mutilent l'arbre de la liberté. En passant à St-Maurice, ils n'ont pas de meilleurs succès, si ce n'est sur l'arbre de la liberté qu'ils coupent en poussant des hurlements effroyables*» («Nouvelliste Vaudois», 10 mars 1798).

Parallèlement, on relève d'autres attentats. Le 27 mars, la sommité de l'arbre de la liberté élevé sur la place Saint-Laurent à Lausanne a été coupée (AVL, D106). Début mai, un des quatre arbres d'Orbe est scié à la base, ainsi que l'arbre de la liberté «*que le cercle de ses amis avaient fait élever*» à Aubonne (ACV, H145e). Peu après, on constate deux affichages séditionnels contre ces symboles: un drapeau rouge et noir (les couleurs de Berne) à Morges (***) 1898) et une inscription ajoutée au crayon sur une proclamation officielle affichée sur l'arbre de Mont-le-Grand. Cette annotation disait: «*Nous ne reconnaissons dans tout ceci en regrettant le Gouvernement Bernois que le Zèle de tirans et des voleurs de nos droits*» (ACV, H145e).

En juillet à Pailly enfin, l'arrachage d'un des deux arbres de la liberté est pris très au sérieux, probablement parce que les autorités étaient plus vigilantes dans les régions qui s'étaient montrées attachées à l'ancien régime peu auparavant. Il y eut des enquêtes judiciaires et le sous-Préfet promit dix louis de récompense et le secret à celui ou ceux qui donneraient des indices permettant de découvrir les coupables (ACV, H16). Mais l'arbre, planté «*dans un carrefour où les chars se croisent fréquemment*» penchait beaucoup la veille. Déjà quelques jours auparavant, un char de foin aurait risqué de le faire tomber. On conclut à l'accident (ACV, H145e).

Nouvelles plantations –de l'enthousiasme révolutionnaire à l'âge de raison (d'Etat)

A la chute de Berne, les vaudois qui s'étaient enrôlés dans la légion dite «fidèle» et les insurgés se retrouvent comme orphelins. Ils rentrent chez eux et, à l'exception des «chefs», la plupart ne se font, semble-t-il, pas trop inquiéter. Plusieurs documents indiquent que l'état d'esprit était à l'apaisement des passions et à la réconciliation.

Mais il faut enterrer les morts. Les patriotes tués lors des combats dans les Ormonts sont enterrés au pied de l'arbre de la liberté de leur commune avec les honneurs militaires:

–à Gryon, le soldat Pierre-Gabriel Broyon est enseveli sous l'arbre de la liberté et une inscription en marque le souvenir (REYMOND 1925);

–à Ollon, trois tilleuls sont plantés sur les cercueils du lieutenant Dubois, de F. Turel et de D. Amiguet («Nouvelliste Vaudois», 17 mars 1798, Académie du Chablais Vaudois 1987);

–enfin à Bex, le commandant Forneret reçut, selon un chroniqueur de l'époque, *«les honneurs dus à un brave, honneurs qui par les dispositions conjointes du Citoyen Mangourit, Résident de la République Française, et du Citoyen Chastel, chef de Brigade, furent tels, qu'aucun Suisse n'en reçut jamais de pareils. [...] Le convoi arrivé sur la place, l'Etat-major monta sur une tribune derrière l'arbre de la liberté, le cercueil fut déposé devant, et la troupe forma un Bataillon carré, pendant que la musique jouait des airs analogues à la cérémonie funèbre [...]»*. En 1925, un monument à Forneret fut inauguré (REYMOND 1925).

On se hâte de planter ou de replanter les arbres de liberté dans les communes du Pays d'Énhaut et du pied du Jura. On le fait dans l'enthousiasme –si l'on se fie à une lettre adressée aux Citoyens représentants de l'Assemblée provisoire annonçant le changement qui vient de s'opérer dans la façon de penser des habitants de Vallorbe¹⁰, ou à contrecœur suivant le témoignage d'un citoyen de Combremont-le-Grand revenant de Baulmes, il rapporte *«qu'il a vu planter l'arbre de la liberté, mais en témoignans du mécontentement»*. Il aurait entendu dire *«ah moucons nous de cela, nous avons encore quatre pièces de canon bien cachées»*. (ACV, H5i-j)

A Château-d'Œx, on s'empresse aussi d'élever l'arbre de la liberté. Deux jours après, on doit le transférer à un autre endroit pour l'appuyer contre le toit des Halles et remplacer le bonnet rouge dont on l'avait surmonté par un bonnet vert (MOTTAZ 1914-1921).

Il y eut encore quelques plantations en mars et avril. C'était l'époque de l'élection puis de l'installation des nouvelles autorités, scellant l'instauration de la République helvétique une et indivisible. Par exemple à Aigle, où l'on érigea un arbre peint aux trois couleurs nationales, ce qui donna lieu à une grande cérémonie (MOTTAZ 1914-1921).

A Lausanne, le 14 mars, l'arbre proche de la fontaine de la Palud est remplacé par un plus grand. A ce sujet le professeur Pichard relate: *«Ceux qui l'ont planté ont ensuite chanté et dansé autour. Laune a alors invité Develey, pendulier, le cadet, à se joindre à eux. Celui-ci ayant refusé il l'a terrassé et, aidé du couvreur Lavanchy, il l'a traîné et mis en sang»* (MOTTAZ 1891). Le 16 mars, la «Société des Amis de la liberté & de la rue de Bourg» demande à l'Assemblée de bien vouloir envoyer une députation, pour assister à l'inauguration de l'arbre de la liberté planté *«en Bourg»* (ACV, H1). Et le 26, lors d'une séance de la Société populaire siégeant dans le temple de Saint-Laurent, *«on annonce que les citoyennes des tribunes ont décidé dans leur société une fête civique. Elles se proposent d'apporter elles-mêmes une statue de la liberté, qu'elles placeront à côté de son élève J.J. Rousseau. Elles ouvriront la séance par des hymnes patriotiques, et finiront la fête en faisant planter un arbre de liberté plus beau que tous ceux qui existent dans cette commune»* («L'ami de la liberté», 1798).

Le 10 avril, la plantation de l'arbre de la liberté à l'entrée du pont Saint-Eloi à Moudon est l'occasion d'une cérémonie qui sera suivie d'un banquet aussi civique que fraternel. La ville prévoit de faire donner 50 pots de vin –mesure de Berne !– aux soldats et douze pots à ceux qui élèveront l'arbre, ainsi que cent pains de 2 livres chacun qui seront distribués selon la prudence de la commission établie (***) 1939).

La fête civique du 17 août

La constitution prescrivait que tous les citoyens devaient prêter le serment civique. En mai, le Directoire invite les Conseils «à voir comment on devrait faire prêter dans toute l'Helvétie le serment civique, cela pouvant réprimer les contre révolutionnaires» («Nouvelliste Vaudois», 1798). La Loi du 11 juillet stipulait que «tous ceux qui refuseront ou négligeront de prêter le serment perdront leurs droits de citoyens» («Bulletin des Loix et Décrets», 1798). Les autorités constituées, montrant l'exemple, le prêtèrent le 14 juillet. Pour l'ensemble des citoyens la cérémonie fut fixée au 17 août. Dans le Canton du Léman, le Préfet national Henri Polier informa ses concitoyens des modalités de la célébration par voie d'affiches ou «placards». Il y était précisé que «les Citoyens se rassembleront dans un édifice public, ou si le tems le permet, en plein air, & de préférence près l'arbre de la liberté» (AVL, P48 placards).

Dans plusieurs communes, on éleva à cette occasion un nouvel arbre sur une place convenant au rassemblement de la population. A Aubonne, ce fut sur «la place du Chêne»; on décida de faire venir une musique de Genève et de distribuer jusqu'à concurrence de quatre cents pots de vin (AC Aubonne A98). Un sapin coupé aux Combettes fut dressé sur la place de Cully (AC Cully, Villette 16.41). A Epalinges, un arbre a été dressé sur la place d'Armes (ACV H145e). Une plantation est aussi mentionnée à Payerne (BURMEISTER 1908).

Enfin quelques relations de ce jour mémorable ont été conservées. Dans la commune du Chenit, le cortège se rendit du Brassus au Sentier où la cérémonie eut lieu près de l'arbre de la liberté (AVL, P48.3 carton 22).

Le rapport adressé au Sous-Préfet de Cossonay par l'agent national de Pompaples est particulièrement enthousiaste. Les citoyens des communes de Pompaples et d'Orny se sont réunis pour prêter le serment. Le matin, un arbre de la liberté avait été dressé à mi-distance des deux villages dans une petite plaine vis à vis du Moulin-Bornu. Les Pompapolitains continuèrent la fête dans leur commune où il prirent un repas en commun en plein air, «on y but de nombreuses Santés», toutes plus patriotiques les unes que les autres. On but même «au triomphe de la Liberté de nos freres les Irlandais et à la Liberté du monde entier». On se livra aussi au plaisir de la danse et même des vieillards de septante et huitante ans dansèrent autour de «l'arbre Sacré» (FAVEY 1893). On fit de même à Faoug (voir GACON 1908).

Il est en général précisé que les fêtes qui ont suivi la prestation du serment se sont passées dans le plus grand ordre. On apprend aussi que «dans quelques villages, les citoyennes ont voulu aussi fêter cette solemnité, & les communes acquiescant à leurs demandes, ont fait dresser des tables où du caffè & du pain blanc présentoient à ce sexe l'équivalent du vin qui réjouissoit le cœur des citoyens actifs» («Nouvelliste Vaudois», 25 août 1798).

A Lausanne, la fête fut grandiose, ce fut probablement l'apogée du symbolisme révolutionnaire. Le cortège composé comme il se doit de gardes natio-

naux, de toute les autorités, d'un corps de musique, de chœurs de jeunes citoyens et citoyennes, de mères avec leurs enfants et de pères de familles avec leurs jeunes garçons se rend de la cathédrale à l'esplanade de Montbenon, passant sous des arcs de triomphes et des guirlandes de fleurs et de verdure. *«Arrivés sur la place, le canon s'est fait entendre, & le cortège est allé prendre place dans un grand cirque bâti avec beaucoup d'appareil. L'arbre de la Liberté s'élevait derrière»*. Après la cérémonie, comme ailleurs, on dansa et le soir on fit partir des feux d'artifice. Deux jours plus tard, un dimanche, il y eut le lancer d'un ballon de 25 pieds et le spectacle d'une illumination: *«[...] au dessus de l'amphithéâtre & contre l'arbre de la liberté étoit la figure d'un immense autel environné de 18 drapeaux tricolores flottans parmi des branchages & sur lesquels étoient les noms des 18 cantons Helvétiques. Sur l'autel étoit placée une figure colossale représentant Guillaume Tell recevant de son fils la pomme transpercée par la flèche»* («Nouvelliste Vaudois», 18 et 21 août 1798).

On note un bémol –c'est le seul– à Orbe: *«le peuple non encore fait à l'idée de prêter un serment au pied de l'arbre de la liberté, l'a prêté dans l'église»* («Nouvelliste Vaudois», 25 août 1798). Quelques jours avant, le conseil de la ville avait décidé d'arranger convenablement l'arbre de la liberté sur la place en vue de la fête civique, et d'abolir ensuite les trois autres (Commune d'Orbe *in litt.* 1.5.97). Pour la suite, on ne trouve que deux mentions d'une nouvelle plantation (à Payerne et à Vevey en 1799).

Coût des arbres de la liberté

Les comptes communaux révèlent beaucoup sur la plantation de ces arbres dont souvent l'existence n'est attestée que par les frais qu'ils ont occasionné. Par exemple à Gimel, où les frais relatifs à la plantation, fin janvier, de l'arbre de la liberté s'élèvent à 146 florins¹¹. On a dû payer ceux qui ont planté l'arbre, les charpentiers pour avoir travaillé le bois destiné à l'assujettir, à boire à ceux qui avaient amené l'arbre, à dîner aux ferblantiers qui avaient amené le chapeau, ce dernier a coûté 75 florins, l'huile pour le «retindre» 1 florin et enfin un «étendard de l'arbre de liberté» 21 florins. (R. Renaud *in litt.* 20.4.97)

A Prangins, «le Chapeaux de l'arbre de liberté» coûta 30 florins, tandis que la «dépençe du jour de la plantation du dit arbre de liberté - payé aux Cabaratiers» s'éleva à près de 100 florins (AC Prangins, C2)

A Montherod, celui qui était allé chercher l'arbre de la liberté reçut seulement deux florins. Le chapeau et l'étendard ne coûtèrent que 24 florins. Mais on but aussi 50 pots de vin à 7 batz et demi, soit pour un peu plus de 90 florins. Et enfin, en mai, on paya 14 florins 3 sols pour la réparation d'un toit «qui fut endommagé lorsqu'on a planté l'arbre de la liberté». (PROD'HOM et EVARD 1997).

A Coinsins, les seuls frais mentionnés sont 10 florins «Livré à ceux qui ont planté l'arbre de Liberté et à ceux; qui le sont à ler cherché aux bois de Chainé le 27 Janvier» (AC Coinsins, 9r4 7r3). Tandis qu'à Crassier, le 29 janvier, le Conseil «délibère de payer huit batz à Debonneville pour une pioche qu'il a cassée en creusant le creux pour planter l'arbre de la liberté» (ROCHAT G. 1979).

Enfin Aubonne se distingue par le sérieux et l'aspect technique du libellé de ses «livrées» au Citoyen serrurier:

«Pour avoir ferré l'arbre de la Liberté, fait une barre avec quatre allettes, et quatre frêpes, quatre autres pièces et deux boulons à vis avec des Ecroux, le tout pesant 60 [livres] à 51/2 batz —” 330.-.-

Plus pour avoir ferré le Chapeau, et l'Etendard qui est sur la tour du Chateau —” 200.-.-» (AC Aubonne, F38).

La plantation la plus chère revient incontestablement à Moudon où la note de Thomas, qui avait planté le 10 avril l'arbre à l'entrée du pont Saint-Eloi, se monte à 346 francs, 17 sols et 6 deniers (soit l'équivalent de 850 florins !). Le cercle populaire de cette ville ayant déclaré juste cette facture pour ne pas avoir d'altercations, on a préféré l'acquitter (***) 1939). A l'opposé, à Chexbres lors du serment du 17 août, le montant attribué à l'arbre de la liberté ne serait que de 3 francs 4 sols, alors que tous les frais relatifs à cette journée mémorable (vin, musique, gardes, canons) s'élèvent à 178 francs 32 sols (BIAUDET et NICOD 1993).

On note encore deux dépenses à l'occasion de la fête civique. A Montreux, les charpentiers qui ont «fait et élevé l'arbre de la Liberté et le Théâtre à la Rouvenaz pour la solemnisation du serment et de la fête civique» reçurent 117 batz et 2 crutz (E. Lüthi-Graf *in litt.* 6.5.1997), et à Cully le prix des Chapeaux et des couleurs des arbres de la liberté fut remboursé au «Citoien président» soit un peu plus de 130 batz (AC Cully, 105/197).

Modération au zèle des planteurs d'arbres de la liberté, souci sylvicole

Les autorités avaient plusieurs raisons de contrôler la plantation d'arbres de la liberté. La moindre pouvait être financière. Les plantations officielles étaient prises en charge par les communes, celle décidée par un particulier probablement pas, mais juste après la révolution la différence n'était peut-être pas toujours évidente. En tout cas, le citoyen Dumard qui présenta aux autorités de la paroisse de Villette un compte dépassant 24 livres, «pour fraix pour avoir fait planter un arbre de Liberté en Forel» fut éconduit le 7 mai 1798 (AC Cully, Villette 16/41; ACV, H145e).

Autrement important devait être l'aspect politique. Plus le temps passait, plus il devenait évident que la plantation de ce symbole appartenait à l'Etat.

Mais il existe une autre raison: la protection des forêts ! A cette époque les dommages aux forêts causaient beaucoup de soucis aux autorités et deux documents se rapportent à ce problème. En date du 18 février, un verbal de la municipalité du Châtelard concernant la surveillance des bois banaux mentionne que les forestiers «ont répondu qu'ils n'y avaient pas vu de dommage nouveaux, sauf quelques jeunes plantes coupées à ce qu'ils croient pour des arbres de libertés» (E. Lüthi-Graf *in litt.* 6.5.97). Le 23 mars, le Conseil de Lausanne accorde une gratification de quarante florins aux trois citoyens qui ont élevé l'arbre de la liberté sur la place de la Palud. Mais en même temps, «le Citoyen Lavanchy, qui a parû au nom de ses adjoints, a été averti très expressement de ne couper aucune plante dans les Forêts, ni pour cet usage, ni pour aucun autre, sans une permission expresse du Magistrat. On lui a aussi défendu d'élever un plus grand nombre d'arbres de liberté dans cette Ville et son territoire, sans une permission du Magistrat, puisqu'un abus de cette nature tend à la dégradation des forêts et à une consommation des plus belles plantes qui peuvent être d'une utilité indispensable pour l'usage du Public» (AVL, D106)

1799-1800: attentats et répression

Les documents évoquent la fête, la joie, l'enthousiasme et l'espoir qui ont entouré les 65 érections ou plantations d'arbres de la liberté en 1798. Il faut relever toutefois que divers attentats, allant jusqu'à l'abattage (une quinzaine) avaient été commis simultanément. En 1799 et 1800, l'enthousiasme est retombé: il n'y a que deux plantations seulement contre une douzaine d'abattages, dont huit en 1799 pendant la guerre avec l'Autriche et quatre l'année suivante.

Ces arbres sont devenu l'emblème des nouvelles autorités. S'y attaquer est un délit militaire selon la loi du 31 mars 1799¹². Un Commandant français, ayant été informé d'un abattage, écrit au Préfet National: «*Ce crime est des plus grand en Révolution*» (ACV, H145e). Heureusement, malgré les enquêtes et la promesse d'une récompense à qui permettra de démasquer les coupables, ces derniers ne sont pas découverts à une exception près. Bien évidemment, les arbres sont replantés ou remplacés, le plus souvent le jour même, et si ce n'est pas le cas, le Sous-Préfet tance et réprimande la municipalité.

Jusqu'en mai 1799, on ne relève que deux attentats et deux chutes accidentelles. Puis en 1800, on observe un certain relâchement dans l'importance accordée à ce symbole.

Une flamme tricolore placée sur l'arbre de la liberté à l'occasion de la formation de la milice a été «*arrachée avec des échelles & déchirée en pièces*» à Yverdon. (ACV, H145e). A Rougemont, on replante «*l'arbre chéri qui venoit d'y être coupé par un petit nombre de malveillans*» («*Nouvelliste Vaudois*», 8 juin 1798).

En avril 1799, l'arbre de Saint-Cergue s'appuie par deux fois contre le toit de «*la Maison commune*», dont il est éloigné d'environ 15 pieds. Les villageois, affligés du soupçon qui pèse sur eux, se justifient auprès du Sous-Préfet. Leur lettre apporte un certain éclairage sur les plantations de janvier 1798: «*Le gel ne permit de creuser que de 12 à 15 Pouces au plus, des que le dégel arrivat et pendant tout l'été l'arbre n'a cessé de faire craindre sa chute, lon a du a diverse fois le consolider mais au lieu de l'enterrer davantage on soit toujours borné, a ficher des pierres autour, [...]*».

Le gel de cet hiver l'avait réconsolidé mais les pluies abondantes et le redoux ayant dégelé a cette profondeur, il était impossible qu'il resistat aux coups de vents d'une violence extrême que nous éprouvons des quelques tems». Finalement, il fut replacé «*mais a une autre position & contre un tilleuil*». Le Sous-Préfet qui ne semble pas croire à un accident prodigue «*une exhortation des plus fortes*» et menace de toute la sévérité des lois. (ACV, H145e)

A Bex, l'arbre «*tombé par le vent*» vers le pont de Lavey est remplacé (ACV, H145e).

Puis du 31 mai au 5 août c'est une explosion d'attentats.

A Champvent, des gens de la commune enlèvent l'arbre et le placent en travers de la porte de la cure, «*partie par prières, partie par menaces, le digne Pasteur obtient que deux citoyens viennent ôter cet arbre et le replantent*». Le Sous-Préfet d'Yverdon, faisant allusion à l'armée qui se bat entre Winthertur et Frauenfeld, se plaint: «*Nous voilà donc sans moyen pour contraindre nos resistans*», il qualifie les faits de Champvent de «*grave*» mais «*dans l'état des affaires*», il croit «*qu'il faut laisser tomber cette incartade réparée*» le jour même (ACV, H145e).

Un mois plus tard, c'est l'arbre de Montcherand qui a été arraché et transporté au bas du village. La garde de l'endroit n'a fait aucun rapport, les voisins n'ont rien vu. On s'est aperçu que l'arbre était enlevé vers dix heures du matin et on n'a su où il était que le lendemain vers quatre heures du soir. Et à la question «*pourquoi ils sont restés si longtemps avant de le faire replanter ou d'en donner avis aux supérieurs*», l'Agent National de la commune répond «*que c'étoit à raison de leurs ouvrages & qu'ils étoient occupés à faire la taxe de leurs fonds avec le Receveur de District*» (ACV, H145e).

Puis c'est au tour de Bière où un des arbres de la liberté a été abattu vers minuit, «*il a été procédé incontinent dans la journée au redressement du dit arbre*». La municipalité «*à fait publier à l'issue du service Divin la récompense de deux Louis à qui pouroit découvrir les auteurs*». Malgré cela, et au grand désespoir de la commune, le sous-Préfet envoie un détachement de 20 dragons et insiste dans ses lettres au Préfet sur «*le bon effet*» produit par cette mesure (ACV, H145e).

A Epalinges, c'est l'arbre planté sur la place d'exercice lors de la prestation du serment civique qui a été scié (ACV, H145e; MOGEON 1916). Comme à Montcherand, le dossier est envoyé du Tribunal de canton, puis au Conseil de guerre mais sans suite, vu l'absence de prévenu (ACV, H145e).

Enfin, Chatagnéraz se distingue, car c'est le seul cas où l'arrestation de coupables est mentionnée. Cet attentat avait été vigoureusement dénoncé par des hussards français indignés, logeant dans le hameau. Ils annoncèrent que l'arbre de la liberté «*avoit été déraciné au son des instrumens*» dans la nuit du 5 au 6 Thermidor an 7 de la République française (28 au 29 juillet 1799). Un ouvrier «*françois*» avoue «*que par sollicitation, il s'étoit aidé à l'arracher avec d'autres, qu'il ne connoissoit pas*», s'étant réfugié en France dans son «*endroit natal*», il sera livré par la frontière le 7 août et remis au Tribunal du district de Nyon. Il avouera les noms d'au moins sept complices, «*tous Helvétiens des Villages voisins*» (ACV, H145e). Nous ne savons toutefois pas à quelle peine ils furent condamnés.

Il y eut encore quelques coups de hache donnés à l'arbre de Saint-Cierges. A Vugelles, il aura fallu «*les exhortations et une reprimende tres forte*» du Sous-Préfet avant que l'arbre soit replanté. Valeyres-sous-Rances, enfin, fait l'objet, à la mi-mai, d'une amusante dénonciation anonyme: «*a Valaire il lapelle larbre de liberté une berclure il dise qui faut lembellir il veine de planter des aricot a fleur au tour pour se ralier de la République*», signé «*le vilage voisien des mutien*» (ACV, H145e).

Entre janvier et août 1800, d'après le ton des enquêtes et des rapports des Sous-Préfets, les choses semblent s'apaiser un peu et, le plus souvent, on se contente de replanter. On signale des arbres abattus à Pommaples (celui planté en commun avec le village d'Orny près du Moulin-Bornu), à Bonvillars (C. Kaech *in litt.* 1.5.97), à Mies (ACV, H145e) et à Ormont-Dessus. Dans ce dernier endroit, l'arbre fort mince aurait été rompu par le vent, la Municipalité fait mettre un drapeau vert au sapin qui sert d'enseigne au logis, et le Sous-Préfet d'Aigle écrit au Préfet National que «*Dans l'espérance qu'en égard au double usage cet arbre sera plus repecté qu'un autre j'ai jugé ne rien devoir exiger de plus*» (MOGEON 1916).

Dès cette époque certains arbres de la liberté n'auraient pas été remplacés, comme à Château-d'Œx où l'arbre a brûlé avec le village (le 28 juillet 1800), mais le Sous-Préfet, prudemment, ne mentionnera le fait que dans son rapport

de décembre 1801 (ACV, H145e). De même à Prilly, un des arbres aurait été définitivement détruit en avril 1800 (Commune de Prilly *in litt.* 30.4.97).

1801: l'abandon officiel de ce symbole

Cette année là, deux actes officiels scelleront le déclin des arbres de la liberté: un arrêté daté du 10 janvier et une lettre du Sénateur chargé du Département de la Justice et de la Police envoyée le 8 décembre au Préfet national du Canton du Léman. Cette lettre sera expédiée le 9, sous la forme d'une circulaire confidentielle à tous les sous-Préfets du Canton.

Le premier traite du «*déplacement des arbres de liberté*». Son article 1 stipule: «*Il suffit dans chaque commune d'un arbre de liberté, qui devra être bien entretenu. En conséquence, tous les autres peuvent être enlevés par ordre de la Municipalité du lieu, si leur conservation menaçait de quelque accident*». L'article 3 précise tout de même que «*les Municipalités sont responsables que ces déplacements s'effectuent avec décences*» (ACV, H145e; «*Bulletin des arrêtés et proclamations du Directoire...*»).

La seconde stipule «*qu'au lieu de rendre un acte public, soit pour la conservation soit pour la destruction des arbres de liberté, il convient d'abandonner ce symbole au tems et aux dispositions particulières de chaque Commune*». Les raisons invoquées sont «*la nécessité de prévenir [...] tout ce qui pourrait heurter l'opinion, réveiller les passions haineuses, et amener des scènes de discorde*», et pour le mêmes motifs, «*la publicité des enquêtes et la rigueur des poursuites juridiques*» sont à éviter, sauf «*lorsqu'un attroupement aurait causé un scandale public et des scènes de désordre, ou, lorsque le fonctionnaire public résidant sur les lieux, aurait été insulté et méconnu*» (ACV, H145e).

De fait, les autorités visent l'abandon pur et simple de cet emblème. Le gouvernement est bien loin des idéaux révolutionnaires de 1798, et l'arbre de la liberté est même devenu gênant. En effet, les patriotes relégués dans l'opposition chérissent toujours ce symbole et le défendent avec énergie (voir ci-dessous). Suite aux rapports du Préfet national sur des différents concernant la suppression ou le maintien d'arbres de la liberté, le Ministre de la Justice écrit encore le 21 décembre 1801: «*...j'aime à croire que les habitants du Canton, étant trop sages pour attacher un prix à ce vain signe qui a déjà disparu presque partout ailleurs, ne voudront pas occasionner des disputes pour relever ces arbres de liberté là où on vient de les abattre, quoiqu'il me semble qu'on auroi pu avec la même indifférence les laisser subsister*» (ACV, H145e).

1801: les arbres de la liberté vaincus par les attentats et le délabrement

Simultanément à ces dispositions officielles, on constate une recrudescence des attentats. On en relève dix au mois de janvier 1801, un au mois de mars et plus de trente entre les mois de novembre et décembre.

En début d'année 1801, on relèvera qu'un des deux arbres de Sainte-Croix a été scié la nuit du nouvel an entre 4 et 5 heures du matin. On apprend à cette occasion que l'autre arbre, situé devant le corps de garde, est en partie scié de longue date et qu'il faudrait le renforcer d'un cercle de fer à l'endroit endommagé. Puis après le 10 janvier, des arbres sont abattus à Saint-Livres, à Burtigny, sur le quai à Nyon, à Baulmes, à la Chaux, au Lieu, au Séchey, aux Charbonnières et au Pont. Ces trois derniers endroits n'étant pas des chefs-

lieux, les arbres n'y seront pas remplacés, tout comme à Nyon où un autre arbre se dresse devant la maison nationale.

Dès janvier 1801, quelque communes abattent leur arbre de la liberté car il «*menace ruine et danger*», comme l'arbre de Givrins qui penche de plus de onze pieds suite au dernier ouragan (ROCHAT G. 1969).

A Villeneuve, l'agent National et un «Officier municipal» examinent en février l'unique arbre de la liberté, «*ils ont observé qu'étant fort élevé, il donne trop de prise au vent, il conviendrait qu'il fut diminué du quart de sa longueur*» (M. Grote in litt. 20.5.97), l'arbre sera nuitamment scié le 23 décembre de la même année et certainement replanté puisque la municipalité ne le fera ôter «*d'une manière légale et paisible*» que fin septembre 1802.

A Vevey, la Chambre écrit le 23 février à la Municipalité: «*Ce n'est pas d'aujourd'hui, que nous prévoyons du danger pour la Maison Commune, celles qui l'environnent et pour le Public, dans l'emplacement choisi, si près de ces Bâtimens, pour y élever, le Mât chargé des emblèmes de la Liberté...*» (AC Vevey, Aa 68). Et le 25, la Municipalité délibère au sujet de cet «*Arbre de Liberté [...] qui est extrêmement fatigué par les vents et qui en tems d'orage menace de sa chute prochaine par le poid considérable dont il est surchargé*» (AC Vevey, Aa bleu 67). On projette d'abattre les trois arbres secs de la commune, mais finalement on n'en supprimera que deux (voir ci-dessous *Les arbres verts*).

Enfin du 11 novembre au 30 décembre, les arbres se font emporter par une vague impressionnante d'attentats.

Le district d'Orbe est le plus touché, du 17 novembre au 11 décembre, le Sous-Préfet envoie cinq rapports au Préfet National. Le 22, il note: «*Il ma fallu user d'autorité et de menace pour les faire relever. tout cela sest fait de nuit et les municipalités nont rien pu decouvrir. a peine se trouve-t-il du monde pour les replanter, parce que les ouvriers sont insultés. les femmes de Corcelles ont insultés la femme de celui qui avoit replanté larbre*» (ACV, H145e). Et à peine replantés ils sont aussitôt abattus comme à Lignerolles, Aux Clées, à Corcelles-sur-Chavornay et à Orbe. Dans cette dernière localité, l'arbre fut d'abord scié à moitié. On s'apprêtait à le replanter renforcé par des bandes de fer, quand il fut enlevé et mené à la voirie. Les auteurs de l'attentat, tous masqués, étaient plus de trente, il y avait une escorte armée de sabre devant et derrière le char qui emmenait l'arbre (ACV, H145e, MOGEON 1922). Ce sont probablement les mêmes qui ont aussi abattu les arbres de Montcherand et Arnex. Et quelques jours plus tard, on apprend que l'arbre du chef lieu a de nouveau été abattu, ainsi qu'à Vallorbe et Agiez.

Les autres localités touchées sont Yverdon, Morges et ses environs (Ecublens, Echichens, Saint-Prex et Tolochenaz), Vevey, Villeneuve, Echallens et la Sarraz.

Les arbres de la liberté et les droits féodaux

Dès l'automne 1800, l'agitation, que provoqua l'exigence rétroactive des dîmes des trois années précédentes, et la répression des réfractaires signataires de l'adresse qualifiée d'anarchique par le gouvernement, eurent quelques répercussions sur les arbres de la liberté. Certains, assimilés à cette occasion au pouvoir, firent les frais de sa politique, tandis que d'autres retrouvèrent l'aspect populaire et contestataire de leurs origines.

Les abattages de janvier 1801 à la Chaux et à Saint-Livres semble être symptomatiques de la première éventualité. Le 2 janvier, le sous-Préfet de Cossonay rapporte que l'arbre de la Chaux a été scié et jeté dans la rivière, il ajoute «*Il est apparu que cela arrivera quelques fois, surtout dans les villages qui ont été beaucoup monté...*» (ACV, H145e). Il est vrai que cela n'est pas très explicite, les rapprochements, faits par le sous-Préfet d'Aubonne dans sa lettre du 17 janvier, le sont beaucoup plus: d'abord, il fait son rapport sur l'abattage de l'arbre de la liberté de Saint-Livres, puis note qu'un «*dettachement de la Compagnie Cavalerie française qui étoit à Aubonne; est passe aujourd'hui à St Livre*» et conclut «*Les citoyens de St Livre se sont neanmoins acquittés assez bien de l'interret de leurs censes*» (ACV, H145e). La «*procédure*» (ACV, H145e) du tribunal de district, un cahier de douze pages, révèle que l'enquête a surtout porté sur quatre personnes qui avaient dit que «*ceux qui avoient abattu l'arbre avoient bien fait*». Il y est fait mention à plusieurs reprises des cens. Un témoin a entendu le Régisseur (membre de la Chambre de régie) Grivel «*déclamant contre le payement des censes. Que quant à lui, il ne les payeroit qu'avec la cocarde bernoise*». Au sujet de l'arbre de la liberté, le dit Grivel reconnaît avoir déclaré «*qu'autant qu'il avait été zélé pour le planter, autant il le voyait avec déplaisir*». Mais il participa tout de même au remplacement de l'arbre. Un autre suspect alla payer ses cens justement le matin suivant l'abattage¹³.

Dans d'autres cas, les arbres de la liberté servirent la contestation.

Selon une lettre adressé en décembre 1800 au Préfet National par un citoyen de Corcelles (il n'est pas précisé lequel), on aurait suspendu un quateron à l'arbre de la liberté à Lausanne (ACV, H145e). A travers l'arbre de la liberté, symbole récupéré et détourné par les autorités, ressurgissait ainsi le «*mai*» insurrectionnel des paysans français de 1790 (cf. OZOUF 1975).

A la même époque, un cercle de patriotes morgiens¹⁴ planta son propre arbre de la liberté, c'était un crime de lèse gouvernement ! La société fut dissoute par un arrêté du Préfet national le 26 décembre¹⁵. Quant à l'arbre, mentionné dans la lettre du Ministre de la Justice et de la Police accompagnant l'Arrêté du 10 janvier 1801, dont il serait même partiellement à l'origine (ACV, H145e), il sera abattu sur ordre du Préfet national au milieu d'un déploiement de force armée et en présence de divers personnages officiels (KÜPFER 1954).

Les derniers mots à ce sujet reviennent au sous-Préfet d'Orbe qui, au milieu d'une hécatombe d'arbres de la liberté, note le 30 novembre 1801 «*que le foyer de la conjuration est a Orbe, que jai mille peines a contenir depuis limpot dés Patentes qui y a fait une sensation terrible*». Puis le 11 décembre, à propos de la mise à bas de l'arbre de la liberté d'Agiez, «*la Municipalité de ce dernier endroit a fait toutes les demarches possibles pour en decouvrir les auteurs - on a même tiré dessus depuis une maison voisine [...] la Municipalité ma demandé une garde que je leur ai accordé de 4 hommes pendant la nuit il paroît que cet endroit y est fortement attaché, et quils regardent larbre de la liberté comme le garant de la supression de ma dixme, et du partage de més prairie qui sont a portée de leurs habitations qui y sont enclavées*» (ACV, H145e).

Les «derniers» arbres de la liberté

Les rôles se sont inversés. Des particuliers, ou les autorités locales, luttent dans quelques communes pour maintenir envers et contre tout un arbre de la liberté: Agiez, Morges et étonnamment Yverdon où il fut abattu tant de fois. A Morges, les deux arbres de la liberté furent sciés pendant la nuit du 10 au 11 décembre. Le Sous-Préfet, approuvant totalement les nouvelles directives officielles, donna des ordres pour qu'ils ne soient *pas* replantés. Mais la municipalité, elle, tint absolument à en replanter un. Après un échange de correspondance fourni, le Sous-Préfet finira par accorder à la municipalité *«qu'elle pouvoit replanter un arbre de liberté, si cela lui faisoit plaisir; ce qu'elle a fait»*. La municipalité précise que l'arbre abattu et remplacé était *«un Peuplier verd tenant la place de l'arbre de liberté»* (ACV, H145e).

Le 11 novembre 1801, le dernier arbre de la liberté, situé au faubourg de la Plaine à Yverdon, subit des dégradations rendant sa chute probable. La municipalité le fit enlever. Le sous-Préfet ne l'a *«pas fait remplacer par un arbre vert»* et même pas du tout, car il n'augurait pas mieux de son sort que de celui qui était près de la maison de ville. Suite aux ordres du Préfet national, un peuplier à haute tige fut tout de même planté en face du Corps de garde, mais sans la *«cage solide qui devait le préserver à l'avenir de toutes les tentatives des mal intentionnés»*, si bien qu'il fut abattu le 1^{er} décembre *«avant jour»*. La municipalité se plaignit des *«frais frustraires qui résulteroient pour ce Public du rétablissement continuel de ces arbres ou de l'entretien d'une garde permanente pour les protéger»* et demanda *«l'exemption de ces symboles extérieures»*. Mais le 2 au soir, des jeunes gens redressèrent les restes de l'arbre demeurés sur la place, *«sans faire trop de bruit sans perdre de respect ni agrédier ni faire aucun tort à personne, mais seulement en chantant des chansons patriotiques; de manière que tout était absolument terminé à dix heures du soir»*. Suite à la lettre du Sénateur chargé du Département de la Justice et de la Police, les responsables de ce désordre furent condamnés aux frais de la séance et ne subirent qu'une exhortation (ACV, H145e). Mais Yverdon n'en avait pas fini avec les arbres de la liberté: en octobre 1802, des militaires récemment licenciés demandèrent l'autorisation d'en planter un, puis requirèrent que la Municipalité en fasse planter un. Le 7 novembre, le Sous-Préfet écrit: *«Par le silence que les Citoyens de cette commune réclamant l'erection d'un arbre de liberté avait gardé; J'avois inféré qu'ils avoient renoncé à cette idée lorsque des hymnes Patriotiques jouées à l'issue du service Divin ce jour leur a donné un nouvel éveil»*. Ils sont même prêts à en planter un sur l'heure, le sous-Préfet n'obtient qu'ils renoncent à leur projet qu'après leur avoir promis qu'il *«requerreroit la Municipalité qui seule peut figurer dans cette affaire d'en élever un cette semaine»* (ACV, H145e).

Bientôt les conflits embraseront de nouveau la Suisse. Le gouvernement de la république helvétique se réfugiera à Lausanne. La paix ne reviendra qu'avec l'Acte de médiation. On replantera alors, ainsi que plus tard, des arbres de la liberté, mais ceux-ci appartiennent à une autre page de l'Histoire.

Les arbres verts

Quelques arbres verts ont été plantés comme arbres de la liberté. Dépouillés des attributs révolutionnaires, ils subsisteront en quelques endroits, parfois si discrètement que l'on en oubliera presque leur origine. Nous n'avons trouvé que très peu de documents à leur sujet. Souvent leur existence ne nous est apparue qu'incidemment, «après coup». (Voir ci-dessous les cas d'Yverdon et de Morges).

Pour plusieurs arbres, nous avons dû nous fier à la tradition locale, pour d'autres, à une mention dans la littérature. Dans quelque cas, il n'est pas possible de déterminer si la plantation date bien de la Révolution vaudoise et des événements qui la suivirent directement, et non pas du régime politique établi en 1803.

Tous les arbres verts recensés

Les archives de l'époque mentionnent des arbres verts, tous des peupliers, à Morges, à Vevey et à Yverdon, ainsi qu'à Lausanne. Dans les trois premières localités, la vie de ces arbres se termina avant celle de la République helvétique en 1803.

D'après MOTTAZ (1914-1921), Penthalaz eut aussi un peuplier. En outre, la mention d'un arbre de la liberté planté en 1798 a été repérée dans les monographies de sept communes: un peuplier à Pully (DUBUIS et SCHMUTZ 1989), un tilleul à Gland (CABOUSSAT 1987), le tilleul de Mies –qui serait de 1798 selon BARBEAU (1993) et de 1803 selon DUBOIS et DUBOIS (1989)–, les trois tilleuls d'Ollon plantés sur les cercueils de patriotes (Académie du Chablais Vaudois, 1987), ainsi que l'orme planté devant l'Hôtel de la Landes au Brassus (ROCHAT R. 1990), tandis qu'à Eysins et Duiller (ROCHAT G. 1971, ROCHAT et BERNARDI 1980) l'essence de l'arbre n'est pas précisée. Enfin BADOUX (1910) décrit la belle santé du tilleul à petites feuilles planté en 1798 par le régent de Gryon.

D'autres arbres n'ont pas de légitimation écrite quant aux circonstances de leur plantation mais la tradition les tient pour arbres de la liberté. Le plus célèbre est le platane de Cully. Il portait, rappelant son origine, une plaque qui, inexorablement phagocytée dans son tronc, a dû être plusieurs fois remplacée (fig. 2).

De même trois tilleuls sont vraisemblablement de la même époque, celui du «Pré de l'Hôtel de Ville» à Yvonand, celui se trouvant près de l'abbatiale de Romainmôtier, et celui planté à Essertes. Ces quatre arbres sont encore sur pied, tandis que cinq autres ont disparu ou ont été remplacés par un plant plus jeune: le peuplier qui donna son nom au siècle passé à un café de Châtillens, un tilleul à Gryon qui fut brisé par le fœhn en 1918 et remplacé, un tilleul à Tartegnin remplacé en 1958, un arbre d'essence non précisée qui fut enlevé en 1830 lors de l'élargissement de la place devant l'Hôtel de Ville d'Aubonne et un arbre dans le village de Prilly qui vécut une cinquantaine d'années.

Sur les arbres ayant survécu jusqu'à notre siècle, on compte deux peupliers, un à Nyon et un à Penthalaz, les deux tilleuls de Gryon, celui de Tartegnin et celui de Mies, l'orme du Brassus, ainsi que les trois tilleuls encore sur pied et, bien évidemment, le platane de Cully.

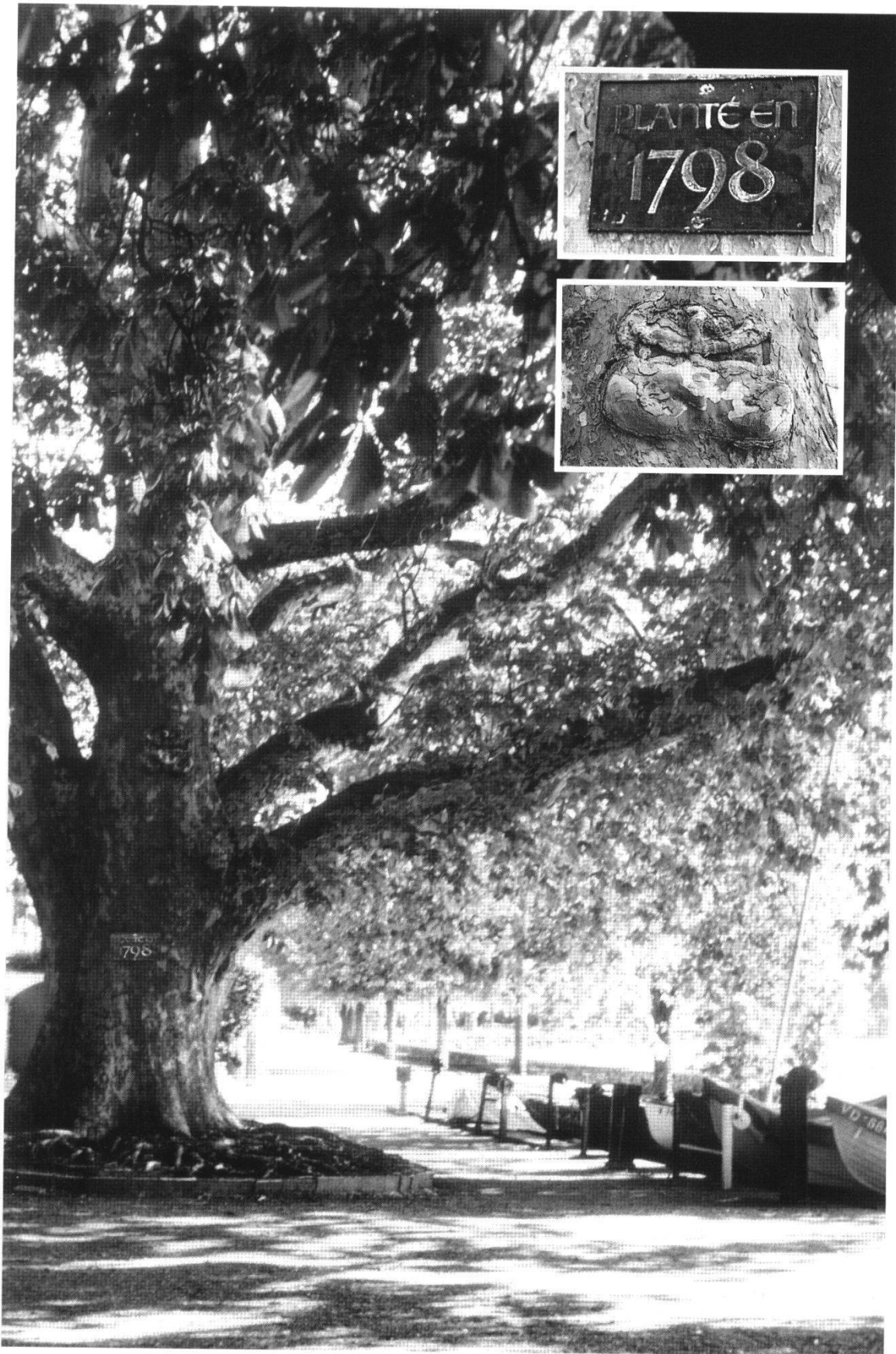


Figure 2.—Le platane de Cully, dont on ne trouve guère de traces dans les archives. Une plaque indique la date de la plantation (en haut). Elle a dû être remplacée au début des années septante, car la précédente a été absorbée par le tronc (en bas).

Les arbres verts dans les archives

Parmi les documents de l'époque que nous avons pu consulter, le premier attestant l'existence d'un arbre vert date du 24 avril 1799 seulement. C'est la réponse, consignée dans le manuel du Conseil de la municipalité de Vevey, à une lettre du sous-Préfet, qui avait cru devoir donner, pendant les élections de la Municipalité et de la Régie, des ordres directs pour la plantation d'un arbre vivant (AC Vevey, Aa bleu 67).

Cette plantation est probablement à mettre en rapport avec les dispositions que le Directoire avait prises au mois de mars, en vue de la fête civique du 12 avril, jour anniversaire de la Proclamation de la République helvétique. Un arrêté prescrivait à ce sujet que la fête serait célébrée dans chaque chef-lieu de district et ajoutait: «*Au centre de l'enceinte [où devait avoir lieu la cérémonie] s'élèvera un arbre de la liberté que l'on plantera verd; sous cet arbre sera dressé un autel de la Patrie*» (AVL, P48 placards). L'arrêté fut déclaré anti-constitutionnel car cette commémoration devait se fêter dans chaque commune et non seulement dans quelques unes. Puis la guerre approchant des frontières orientales du pays, cette célébration fut ajournée à une époque plus tranquille («*Nouvelliste Vaudois*» n° 29, 1799). Il est cependant possible que quelques communes, à l'image de celle de Vevey, plantèrent un arbre vivant à cette époque.

Il faut ensuite attendre l'arrêté du 10 janvier 1801 pour que des arbres verts soient à nouveau mentionnés. A partir de cette date, un seul arbre de la liberté par commune suffit. Il s'agit donc de savoir si un arbre vert équivaut à un arbre sec et à quelles conditions.

Le Sous-Préfet d'Yverdon écrit le 7 février: «*Je vous prie citoyen Préfet de vouloir me dire si à côté d'un arbre verd planté comme symbole de liberté il est nécessaire qu'il y est une grande perche avec le Chapeau au sommet*» (ACV, H295).

A Vevey, où un arbres sec cause bien des inquiétudes¹⁶. On peut lire dans le registre des séances de la Municipalité, en date du 25 février: «*Considérant que l'Arbre de Liberté verd qui a été planté avec beaucoup de soins sur la grande place du marché est suffisant d'après le dit Arrêté. A résolu que les trois Arbres de Liberté secs de la Place du marché, de la place de la Maison de Ville et du Bourg Bottonens seront enlevés*» (AC Vevey, Aa bleu 67).

Cet arbre vert est un peuplier, et d'après le complément d'information que le sous-Préfet a demandé le 26 au Préfet National (ACV, H145e), «*les Arbres de Liberté verds sont bien un signe public et Tipe de la Liberté Politique et ils doivent être surmontés d'un Chapeau à la Guillaume Tell*». Sur quoi, «*considérant l'impossibilité de placer ce Chapeau sur l'Arbre verd*», on décide de laisser aussi subsister l'arbre sec devant la Maison commune tout en le racourcissant et en enlevant le poid dont il est surchargé (AC Vevey, Aa bleu 67). Quelques mois plus tard, le Sous-Préfet recevait en même temps la lettre confidentielle du Ministre de la police et le rapport indiquant que l'arbre de la liberté vert avait été scié pendant la nuit, d'où la «*nécessité de l'abattre entièrement [...] de sorte que ce symbole de la liberté n'existe plus dans cette Commune*» (ACV, H145e).

Enfin, on découvre après coup qu'Yverdon et Morges ont aussi eu leur arbre vert (ACV, H145e).

A Yverdon il est d'abord mentionné dans une lettre du sous-Préfet datée du 11 novembre 1801: «*Citoyen Préfet, J'ai l'honneur de vous envoyer le verbal*

relatif à notre arbre de Liberté, je ne l'ai pas fait remplacé par un arbre vert, parceque celui que l'on avoit planté lorsque on ôta celui qui étoit dans la place près la Maison de Ville n'y ayant jamais pu prendre racine et n'étant qu'un objet de dérision je n'ai pas mieux auguré de celui qu'on eut planté au faubourg de la Plaine.»

Et une semaine plus tard, il précise que s'il n'a pas ordonné une nouvelle plantation de l'arbre de la liberté, c'est «*qu'a moins que l'on y mit jour et nuit une garde, l'on ne pourrait pas le remplacer, le peuplier que l'on avoit planté près de la Maison de Ville se trouvant presque tous les matins, ou dans la fontaine, ou courbé, ou dans la boue; l'on a été obligé d'y renoncer, malgré les soins et l'intéret qu'y pressoit mon prédécesseur*». Néanmoins, suite aux ordres du Préfet National, un «*peuplier à haute tige*» est planté le 22, «*en face du Corps de garde afin que les préposés à la police qui s'y retirent la nuit, puisse veiller à ce qu'il ne soit pas abattu.*» Malgré cette précaution, il survivra à peine huit jours.

A Morges, en janvier 1802, la Municipalité annonce que leur arbre de la liberté a subi un nouvel attentat: «*des Malveillans ont abattu il y à quelques tems un Peuplier verd tenant la place de l'arbre de liberté*». Il est intéressant de constater que lors des faits, en décembre, il n'y eut aucune mention d'un arbre vert dans l'abondante controverse épistolaire opposant le Sous-Préfet à la Municipalité sur la nécessité de replanter un arbre de la liberté.

En ce qui concerne les arbres qui ont survécu plus longtemps, Rolle et Nyon possèdent dans leurs archives quelques documents.

A Rolle les voisins de l'arbre de la liberté, («*le peuplier devant la grande fontaine*»), craignant pour leur maison en cas d'orage, adressaient en 1867 leur 3^e ou 4^e réclamation demandant son abattage ou du moins un sévère raccourcissement. L'arbre survivra plus de vingt ans encore ! En juin 1886, l'élagueur précise dans son rapport qu'il s'agit d'un peuplier pyramidal d'Italie «*n'ayant plus que l'obier entièrement carrié par le bas mais très vigoureux*» et propose, pour le conserver, «*de le ravaller au deux tiers de sa hauteur et ne plus élaguer les branches latéralement en dessous de la section*». Il conclut: «*Il resterait donc ainsi un fort beau têtard plein de vigueur sans aucun danger pour la sécurité public d'un très-heureux effet près de la fontaine dont la verdure repose agreablement la vue contre la reverberation du pavé*». Finalement, cet arbre sera abattu en mai 1888.

A Nyon, «*le très mauvais état du peuplier de la place du château, dit "Arbre de la liberté"*» est signalé en décembre 1915. On désignera un expert qui rendra son rapport concluant à l'arrachage de cet arbre en janvier suivant, ce qui sera fait quelque mois plus tard, le 5 juin 1916 (AC Nyon, bleu A-75).

Le tremble de la place Saint-François à Lausanne

Cet arbre a été abattu en 1815, donc à peine une quinzaine d'années après la période révolutionnaire. Un témoignage nous est parvenu au travers d'une notice accompagnant un rameau de cet arbre conservé dans l'herbier du Musée botanique cantonal (fig. 3). Ce document inédit apporte un éclairage intéressant sur l'interprétation de la symbolique de l'arbre de la liberté par un contemporain:

«*Populus tremble*
Le Tremble

Cette branche est de notre dernier arbre de liberté, placé devant l'Eglise St François, duquel je l'ai coupé le jour qu'il fut abattu, le 13 Aout 1815. Le premier de ces arbres, mais qui étoit de bois sec, a été planté sur la place de la Palud, le 24 Janvier 1798.

Le Tremble!

Emblème singulier de la liberté! mais bien en ~~rapport~~ harmonie avec les agitations qui accompagnent toujours les révolutions. En effet, durant toute l'existence de cet arbre depuis son élévation d'emblème de notre liberté jusqu'à ce jour, nous n'avons cessés de trembler de perdre notre indépendance, semblable à la mobilité de son feuillage, que le moindre vent agite en tout sens, nous n'étions jamais tranquille; les vents politiques nous agitoient ~~sans relâche de~~ tour à tour de crainte et d'espoir.

Graces à la Providence divine, nos craintes sont passées; le calme a succédé à l'orage, et après dix sept ans d'incertitudes nous sommes enfin arrivés à bon-port!

Le 7 Aout 1815 nous avons jurés, avec toute la Suisse, le pacte fédéral, et notre indépendance est assurée.

Nous ne tremblons plus: coupons le Tremble.»

Les essences utilisées pour les plantations

Peupliers (*Populus* div. sp.), tilleuls (*Tilia* sp.), ormes (*Ulmus* sp.) et platanes (*Platanus orientalis* L.) sont les seules essences utilisées comme plantons vivants dont on ait retrouvé une trace. Les trois premières sont indigènes; la quatrième présente dans nos régions avant les glaciations a été réintroduite très tôt (Pline la mentionne) en Europe occidentale à partir du Moyen-Orient. Aujourd'hui, cette espèce ne s'est pas naturalisée sous nos latitudes et n'existe vraiment que cultivée (LIEUTAGHI 1969).

On peut imaginer que ces essences ont été choisies parce que l'image qu'on leur assignait était en accord avec l'événement qu'elles devaient célébrer et dont elles devaient transmettre le souvenir.

L'orme, au moyen âge, trônait au centre des villages. Il inspirait équité et sagesse: le seigneur rendait la justice à son ombre. Plus prosaïquement, le feuillage de l'orme fournissait un fourrage apprécié. En outre, l'écorce de l'arbre, considérée comme panacée, était très recherchée, de l'époque romaine au XVIII^e siècle (PONTOPPIDAN 1995, LIEUTAGHI 1969).

Le tilleul, symbole de la fidélité, est l'arbre du bien par excellence. En Allemagne, il était aussi arbre de justice (TORDJMAN 1995). Ailleurs, on le plantait volontiers pour célébrer un événement: voir le tilleul de Morat planté en 1476, par exemple. Comme celui de l'orme, le feuillage du tilleul a été utilisé pour l'affouragement. Les fleurs et l'écorce sont aussi utilisées en médecine populaire.

Dans certaines régions, on plantait un peuplier à la naissance d'une fille: le produit de la vente du bois constituait la dot. On lui a donc prêté une valeur emblématique. Toutefois, c'est plutôt le nom qui a influencé les esprits: on a vu dans le peuplier l'arbre du peuple.

Les formes diverses des peupliers ont revêtu une symbolique particulière: la forme élancée du peuplier d'Italie (*Populus nigra* L. ssp. *pyramidalis*

Populus tremula L
Le Tremble.



Cette branche est de notre dernier arbre de liberté, placé devant l'Eglise de St. François, duquel j'ai coupé le jour qu'il fut abattu, le 13 Aout 1815.

Le premier de ces arbres, mais qui étoit de bois sec, a été planté sur la place de la Palud; le 24 Janvier 1798.

Le Tremble!

Emblème singulier de la liberté! mais bien en rapport avec les agitations qui accompagnent toujours les révolutions. En effet, durant toute l'existence de cet arbre. Depuis son élévation d'emblème de notre liberté jusqu'à ce jour, nous n'avons cessé de trembler de perdre notre indépendance. Semblable à la mobilité de son feuillage, que le moindre vent agite en tout sens, nous n'étions jamais tranquille; les vents politiques nous agitoient sans cesse de tous à tous de crainte et d'espoir.

Grâce à la Providence divine, nos craintes sont passées; le calme a succédé à l'orage, et après dix sept ans d'incertitude, nous sommes enfin arrivés à bon port!

Le 7 Aout 1815 nous avons juré, avec toute la Suisse, le pacte fédéral, et notre indépendance est assurée. Nous ne tremblons plus; coupons le Tremble!

Figure 3.—Etiquette accompagnant un échantillon de tremble (*Populus tremula* L.) figurant dans l'herbier vaudois du Musée botanique cantonal à Lausanne.

Celak) est l'image de l'enthousiasme accompagnant la liberté; le tremble (*Populus tremula* L.) personnifiait la crainte de ne pas voir aboutir la libération. Le symbole a d'ailleurs été éliminé lorsque les événements se sont apaisés.

Hippocrate, dit-on, donnait ses consultations à l'ombre d'un platane. L'écorce pâle de cet arbre, se desquamant en large plaques, a été considérée comme le symbole de la pureté et de la régénération. Cela lui a valu d'être planté comme arbre de la liberté à Bayeux (Calvados), le 30 mars 1797, par exemple (PONTOPPIDAN 1996).

Il est ainsi possible de considérer chaque essence comme un symbole positif, comme l'image exaltante d'un événement fort et tant espéré. On trouvera toujours, dans une tradition ou une autre, dans une mythologie ou dans une légende, de quoi revêtir l'arbre choisi des qualités emblématiques nécessaires.

Un caractère plus banal cependant rapproche les essences utilisées: leur vitesse de croissance à l'état jeune. Les plants atteignent ainsi rapidement une taille digne de représenter la liberté ! Cela n'avait certainement pas échappé aux Vaudois de 1798.

POURQUOI DES ARBRES SECS PLUTOT QUE DES ARBRES VERTS ?

Nous n'avons trouvé, pour l'année 1798, aucun document de l'époque relatifs aux arbres verts. On peut penser qu'en janvier 1798, dans l'urgence d'événements qui, même s'ils étaient attendus de quelques initiés, ont dû surprendre la majorité, il est peu vraisemblable qu'on ait planté un seul arbre vert. Le choix et la préparation d'un plant de belle prestance digne d'être le symbole de la liberté demandent du temps. On voit mal en effet un chétif arbrisseau accroché à son tuteur être un signe de ralliement, le symbole de l'indépendance... les fûts élevés et droits des arbres-mâts de liberté étaient plus adéquats.

On peut en revanche imaginer qu'en avril, pour célébrer la constitution de la République helvétique, ou lors du serment civique, un arbre vert ait été planté *en plus* du ou des arbres secs déjà en place. Il est en outre peu vraisemblable qu'à cet époque on ait *substitué* un arbre vert à un arbre sec. En effet, comme nous l'avons vu à Nyon, à Saint-Saphorin et à Lausanne, les remplacements d'arbre de la liberté visaient à améliorer encore leur image: le nouvel arbre devait être plus beau, c'est à dire plus grand et mieux décoré. De plus les attributs patriotiques que tout arbre de la liberté devait porter –en particulier le chapeau de Guillaume Tell en fer peint– prenaient difficilement place sur un arbre vivant comme l'écrit la municipalité de Vevey en janvier 1801 (cAC Vevey, Aa bleu 67).

On peut entrevoir deux étapes dans l'érection des arbres de la liberté. La première dans le feu des événements, s'accompagne d'un symbole voyant et rassembleur (on danse autour) mais qui n'est pas appelé à durer dans le temps, l'arbre-mât. La seconde accompagne l'affermissement du régime nouveau, qui se développe, fait des projets à long terme. Le symbole le plus approprié devient alors un arbre vivant s'enracinant de plus en plus profondément et croissant au fil des ans. Pourtant, il semble qu'à la libération du Pays de Vaud l'arbre de la liberté standard soit resté l'arbre coupé et érigé.

NOTES

- 1 Le banquet des Jordils réunit 150 notables et de nombreuses personnes y assistèrent. Dans une lettre au bailli (17 juillet 1791), l'assesseur baillival Rosset estime à 3000 le nombre de personnes venues assister au feu d'artifice tiré à Ouchy (MAILLEFER 1898b).
- 2 Plusieurs toasts montrent qu'au-delà de certaines revendications, la volonté d'émancipation ne s'affirmait pas vigoureusement («*A la patrie suisse, prospérité et union*», «*Au canton de Berne, patriotisme et prospérité*», «*A nos bons frères de la partie allemande du canton*»), bien que d'autres aient été plus explicites («*Au bon peuple du pays de Vaud*», «*A la nation française, triomphe aux patriotes*», «*A l'heureuse et libre nation américaine*», «*Aux défenseurs du droit des peuples, persévérances et succès*», «*Aux amis de la liberté, qui célèbrent ce jour admirable*») (CÉRÉSOLE 1890, MAILLEFER 1898b).
- 3 L'assesseur baillival Rosset, qui avait porté le chapeau de Guillaume Tell de Lausanne à Rolle, fut condamné à quinze ans de fers et Amédée de la Harpe fut condamné à mort par contumace ainsi qu'à la confiscation de ses biens (VERDEIL 1852).
- 4 Ses arguments seront publiés fin 1796 dans «les Observations relatives à la proscription du général Amédée Laharpe par MM. les praticiens de Berne en 1791, accompagnées de pièces justificatives» en même temps que la première partie de son «Essai sur la constitution du Pays de Vaud».
- 5 Voir dans ses publications de 1797: «De la neutralité des gouvernans de la Suisse depuis l'année 1789» suivi de «Conduite des gouvernans de la Suisse à l'égard de la France depuis l'année 1789».
- 6 Le Pied de Jura se rendit après le combat du 4 mars à Vugelles; le Pays d'Enhaut, le 6 mars, après les violents engagements des Ormons et le départ des derniers Bernois.
- 7 Le premier fut la dissolution du Directoire afin d'en éliminer la Harpe, Secrétan et Oberlin, le deuxième fut l'ajournement du Grand Conseil et du Sénat.
- 8 La Convention nationale détint le pouvoir législatif du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795 (ou 4 brumaire an IV).
- 9 En 1845, Nanette Bonaveau disait la même chose du peuplier récemment planté à Vevey (KÆNIG et SCHWAB-COURVOISIER 1973), peut être avait-elle déjà chanté cela en 1798, alors qu'elle était âgée de 11 ans.
- 10 Cette lettre montre bien l'état d'esprit d'alors: «*Ce changement Citoyens est en bien, et il est dû à la présence d'un détachement de deux cents hommes [...qui s'est illustré dans l'attaque de Fribourg et] un peu aussi, à la conduite sage des officiers qui la commandent. Après avoir pris tous les soins que la sureté du détachement exigeoit, leur premier soin a été de convoquer une assemblée de Comunauté générale; [...les signataires s'y sont rendus,] le premier y a exposé les raisons, qui des Bois audela de Fribourg, avoit amené sa troupe par une marche forcée de dix lieues et après cinq jours de Bivouac, jusqu'au sources de l'Orbe et de qu'il falloit qu'il se fit, ensuite des ordres dont il étoit le porteur. Le second y a prononcé un petit discours analogue aux circonstances, et ce qu'ils ont dit tous, a fait une telle impression que ceux qui crioient naguère, Vive Berne ont criés pour la première fois, vive le Peuple vaudois! -nous jurons de lui être désormais aussi fidèles, que nous l'avons étés jusqu'a aujourd'hui aux aristocrates de Berne, et ce serment n'a pas été vain, car à l'instant l'assemblée a nommé un Comité composé de patriotes éclairés; ensuite de quoi. lon à courrû aux bois pour couper des arbres de Liberté, qui se planteront ce soir dans chacun des hameaux de la Commune.*
-Cette première mesure nous ayant si bien réussi, nous nous en sommes tenus là, et nous espéron que nous n'aurons pas d'autre chose à faire-

Citoyens représentants, après vous avoir rendu ce compte, nous seroit-il permis de vous demander une grace –pourquoi pas– c’est en faveur du repentir que nous croyons sincère, que nous intercedons, vous ne nous refuserés surement pas; -c’est de donner de la publicité aux changement qui vient de s’opérer icy, dans l’Esprit publique, afin que les Vallorbiens ne soient pas traités de “Chouans ou de Vendeens” par leurs frères, lors qu’ils sortiroient de chez eux; ce qui leur feroit infiniment de peine, -ce que nous vous demandons, est, d’ailleurs dans les principes d’une sage politique,- plus l’on saura que le nombre des communes qui sont au pas sera grand, moins il y en aura qui ne marche pas.» (ACV, H5i-j).

- 11 Les monnaies en cours dans notre canton au moment de la révolution étaient celles de Berne, dont les principales subdivisions étaient: 1 franc = 10 batz = 40 kreuzer = 100 rappes. Mais on avait gardé l’habitude de compter en florins, qui depuis le XVII^e siècle étaient comptés pour quatre batz de Berne. Le florin se subdivisait en 12 gros ou 24 sols, et 144 deniers. Peu après la révolution, la monnaie fut uniformisée pour toute la République helvétique selon le système franc, batz, rappes (d’après MOTTAZ 1921).
- 12 Dans le «Bulletin des Loix et Décrets, 1799», on ne trouve qu’une seule loi à cette date, qui stipule que les contre-révolutionnaires seront punis de mort.
- 13 Pour l’anecdote, le régent, inculpé aussi, choisit pour défense de déclarer «*qu’il a dit que ceux qui avaient coupé au bois l’arbre de liberté avaient bien fait, mais que ceux qui l’avaient scié avaient mal fait*».
- 14 Son nom change suivant les sources: «Club de Morges» dans une lettre du Ministre de la Justice, «Cercle des Patriotes» ou «Cercle, maison Monod» dans VERDEIL (1852), ou «Cercle des Amis de la Constitution», «Cercle des Amis du gouvernement» ou «Cercle des Chouans» selon KÜPFER (1954).
- 15 Les considérants avancé pour justifier cette mesure sont intéressants (POLIER 1800, in VERDEIL 1852): «*Considérant que le Cercle, maison Monod à Morges, est une réunion politique, particulièrement occupée à répandre, propager et faire signer l’Adresse anarchique; qu’on y attire les citoyens de la campagne dans le but ci-dessus; que cette société a manifesté publiquement ses prétentions à une existence politique, en arborant en dehors de la croisée de la salle de ses séances un grand drapeau helvétique, signe réservé aux premières autorités de la République, et en faisant planter un grand arbre de liberté*».
- 16 La Chambre de régie écrit à ce sujet: «*Ce n’est pas d’aujourd’huy, que nous prévoyons du danger pour la Maison Commune, celles qui l’entourent et pour le Public, dans l’emplacement choisi, si près de ces Bâtimens, pour y élever, le Mât chargé des emblèmes de la Liberté*» (AC Vevey, Aa bleu 68) et deux citoyens «*prétendent s’adresser à la Municipalité pour les pertes qui pourraient résulter à leur Bâtimens par la chute de cet arbre qui les avoisine*» (AC Vevey, Aa bleu 67), de plus «*les Arbres de Liberté placés sur la grande place du marché et au Bourg Bottonens menacent ruine et pourraient occasioner des malheurs*» (AC Vevey, Aa bleu 67).

REMERCIEMENTS

Beaucoup de personnes nous ont aidés dans ce travail, que ce soit en accompagnant nos recherches d’archives ou en répondant à notre nombreux courrier. Elles sont trop nombreuses pour que nous puissions toutes les citer ici et nous ne voulons pas courir le risque d’en oublier une. Que ces personnes trouvent cependant ici le témoignage de notre très vive reconnaissance

BIBLIOGRAPHIE

- ***, 1898. Ephémérides, octobre 1797 - septembre 1798. *Rev. hist. vaud.* 6^e année n° 6: 187-190.
- ***, 1908. Documents historiques. *Rev. hist. vaud.* 16^e année n° 2: 61-63.
- ***, 1939. La plantation d'un arbre de la liberté à Moudon en 1798. *Rev. hist. vaud.* 47^e année, n° 6: 331-332.
- BADOUX H., 1910. Les beaux arbres du canton de Vaud. Säuberlin & Pfeiffer, Vevey. 160 p.
- BARBEAU B., 1993. Mies à l'écoute de son passé. Commune de Mies, Mies. 292 p.
- BIAUDET J.-C., JEQUIER M.-C., 1982. Correspondance de Frédéric-César de la Harpe sous la République helvétique. T. I, le révolutionnaire, 16 mai 1796 - 4 mars 1798. A la Baconnière, Neuchâtel. 581 p.
- BIAUDET J.-Ch., NICOD F., 1993. Chexbres à l'époque de la révolution. *Bibl. hist. vaud.* 107. 170 p.
- BONARD P., 1949. La révolution de 1798 à Romainmôtier. *Rev. hist. vaud.* 57^e année: 60-82.
- BURMEISTER A., 1914. Payerne de 1798 à 1803. *Rev. hist. vaud.* 22^e année, 3: 81-91, 4: 115-124, 5: 129-139, 6: 161-181.
- BURNIER H., 1968. Crans village vaudois. Société de développement, Crans. 30 p.
- CABOUSSAT E., 1987. Gland: Origine et histoire d'un village. Cabédita, Morges. 182 p.
- CABOUSSAT E., 1992. Vich à la croisée des temps. Cabédita, Yens-sur-Morges. 183 p.
- CART J., 1898. Il y a cent ans ou lettres écrites de Lausanne en 1798. *Rev. hist. vaud.* 6^e année, n° 2: 39-49.
- CART J., 1898. Les derniers jours d'un baillage bernois au pays de Vaud. *Rev. hist. vaud.* 6^e année, n° 6: 172-178.
- CÉRÉSOLE A., 1890. Notes historiques sur la ville de Vevey. Lœrtscher, Vevey. 190 p.
- DHBS 1921-1934. Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse. Godet M., Türlér H., Attinger V. (éds). Administration du DHBS Neuchâtel. 7 vol. + 1 suppl.
- DUBOIS A., DUBOIS E., 1989. Le district de Nyon à la Belle Epoque. Slatkine, Genève. 110 p.
- DUBUIS S., SCHMUTZ A., 1989. Les grands moments de Pully. Ed. de la noble Abbaye des Bourgeois, Pully. 189 p.
- FAVEY., 1893. La première fête civique à Pompaples. *Rev. hist. vaud.* 1^{ère} année, n° 11: 350-351.
- GRÉGOIRE Abbé H.-B., an II (1791). Essai historique et patriotique sur les arbres de la Liberté. Paris. Desenne. 68 p.
- HENCHOZ P., 1940. L'occupation du château de Chillon en janvier 1798. *Rev. hist. vaud.* 48^e année, n° 5: 218-236.
- JACCARD H., 1894. Une chronique de Sainte-Croix de 1774 à 1817. *Rev. hist. vaud.* 2^e année, n° 2: 141-157 et: 161-177.
- KEUSEN L., 1991. Rolle: notices historiques. Société d'histoire de la Côte, Rolle. 38 p.
- KENIG R., SCHWAB-COURVOISIER A., 1973., Vevey-Montgreux photographiés par nos aïeux. Payot, Lausanne. 224 p.
- KÜPFER E., 1954. Morges au temps de la République helvétique. *Rev. hist. vaud.* 62^e année: 140-163, 55^e année: 193-211.
- LA HARPE DE F.-C., 1798. Lettres de Philanthropus sur une prétendue révolution arrivée en Suisse en 1790, extraites de la Gazette anglaise «The London Chronicle», traduites et annotées par F.-C. de la Harpe, Battilliot, Paris.
- LA HARPE DE F.-C., PERDONNET V., 1798. Instructions pour l'Assemblée représentative de la République lémanique. s.n., s.l. 7 p.
- LIEUTAGHI P., 1969. Le livre des arbres, arbustes et arbrisseaux. Robert Morel, les Hautes Plaines de Manne. 2 vol.

- MAILLEFER P., 1898a. La journée du 24 janvier 1798. *Rev. hist. vaud.* 6^e année n° 2: 33-39.
- MAILLEFER P., 1898b. La Presse du centenaire. *Rev. hist. vaud.* 6^e année, p. 71.
- MOGEON L., 1916. Les arbres de la liberté, une élection contestée. *Rev. hist. vaud.* 24^e année, n° 2: 59-62.
- MOGEON L., 1922. Les arbres de la liberté. *Rev. hist. vaud.* 30^e année n° 7: 219-225.
- MOTTAZ E., 1891. Journal du professeur Pichard sur la Révolution helvétique. Henri Mignot, Lausanne. VIII + 328 p.
- MOTTAZ E., 1914-1921. Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud. Rouge, Lausanne. 2 vol.
- OZOUF M., 1975. Du mai de liberté à l'arbre de la liberté: symbolisme révolutionnaire et tradition paysanne. *Ethnologie française* 5: 8-32.
- PERROCHON H., 1947. Au château de Hauteville. *Rev. hist. vaud.* 55^e année: 21-36.
- PONTOPPIDAN A., 1995. L'orme. Actes Sud, Arles. 93 p.
- PONTOPPIDAN A., 1996. Le platane. Actes Sud, Arles. 95 p.
- PROD'HOM A. L., EVARD C. B., 1997. Ils habitaient Montherod... S.n., sl. 151 p.
- RAPP G., 1942. La seigneurie de Prangins du XIII^e siècle à la chute de l'Ancien Régime: étude d'histoire économique et sociale. *Bibl. hist. vaud.* 5. XXV + 260 p.
- REYMOND M., 1925. Les combats dans les Ormonts en mars 1798. *Rev. hist. vaud.* 33^e année, n° 4: 97-107, n° 5: 129-140, n° 6: 161-172.
- ROCHAT G., 1969. Histoire de Givrins. Coll. Villages vaudois. Municipalité de Givrins, Givrins. 63 p.
- ROCHAT G., 1971. Histoire d'Eysins. Chez l'auteur, Nyon. 91 p.
- ROCHAT G., 1979. Crassier au fil des siècles. Ed. du Couchant, Nyon. 123 p.
- ROCHAT G., BERNARDI M., 1980. Duiller. Coll. Histoire des bourgades de Romandie. Ed. du Couchant, Nyon. 96 p.
- ROCHAT R., 1990. La vallée de Joux à la Belle Epoque. Slatkine, Genève/Ed. Le Pèlerin, les Charbonnières. 112 p.
- TORDJMAN N., 1995. Le tilleul. Actes Sud, Arles. 94 p.
- VAUTHEY M., 1991. Payerne à la Belle Epoque. Slatkine, Genève. 110 p.
- VERDEIL A., 1852. Histoire du canton de Vaud. T. 3. Martignier, Lausanne. 732 p.

REVUES, JOURNAUX ET RECUEILS DE LOIS

- Bulletin des loix et décrets du Corps législatif de la République helvétique. Lausanne, 1798.
- Bulletin des lois et décrets du corps législatif, avec les arrêtés et les proclamations du directoire exécutif de la République helvétique, Lausanne 1798-1799.
- Bulletin des arrêtés et proclamations du directoire exécutif de la République helvétique. Lausanne, 1799-1800.
- La Gazette de Lausanne. Lausanne, janvier 1898.
- L'Ami de la Liberté ou Bulletin de la Société populaire de Lausanne. Lausanne, 1798.
- Le Nouvelliste vaudois et étranger. Lausanne, 1798.

Manuscrit reçu le 17 décembre 1998